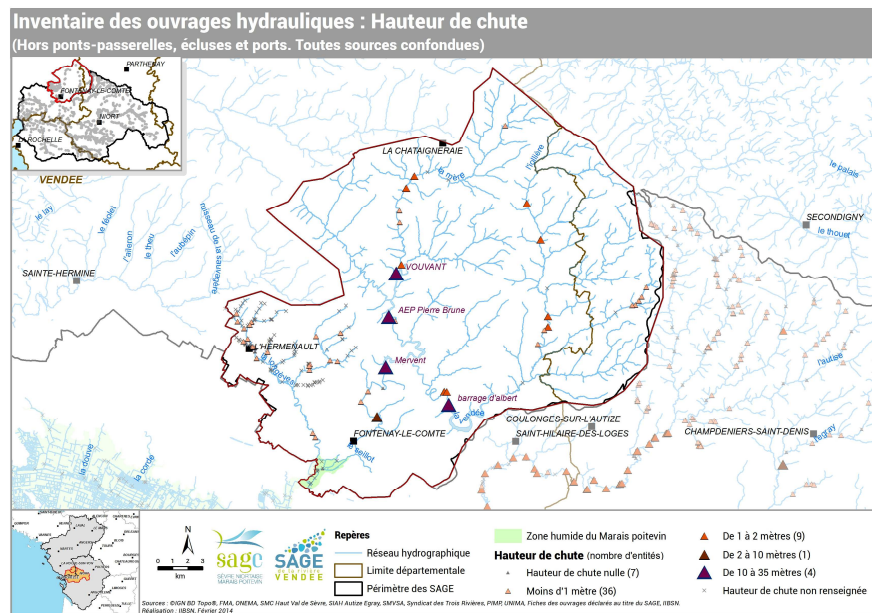
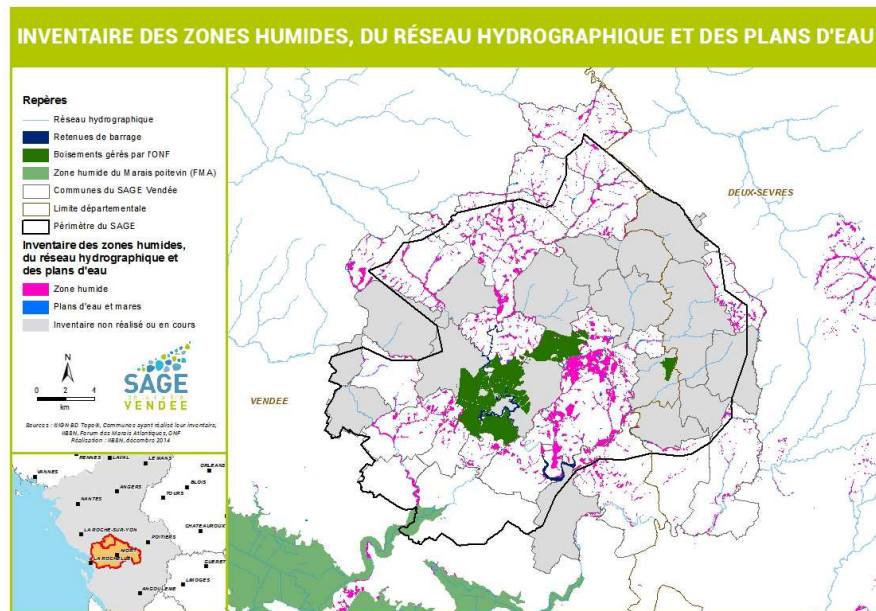


CARTE 13 Contexte piscicole

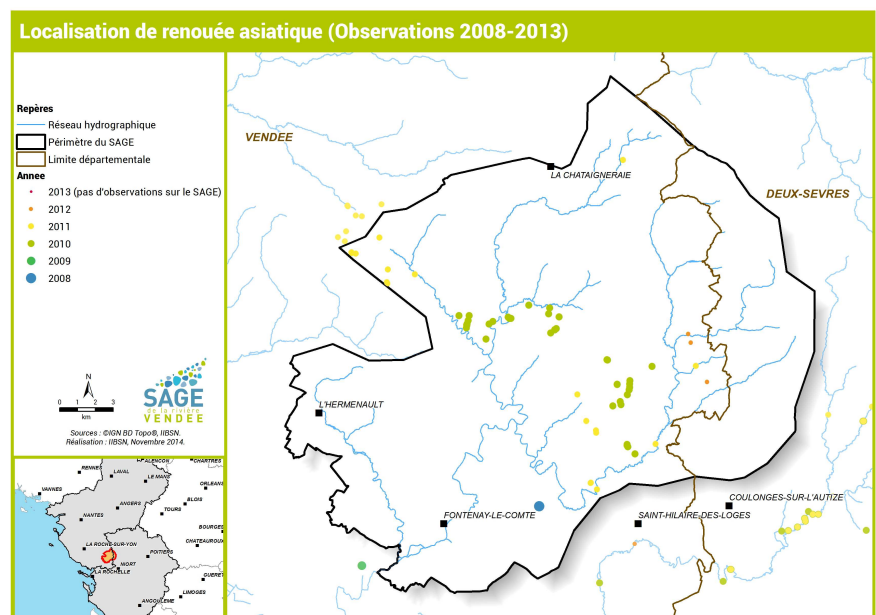
CARTE 14 Inventaire des ouvrages hydrauliques : hauteur de chute



CARTE 15 Inventaire des zones et des plans d'eau (dec.2014)



CARTE 16 Localisation de foyers de renouées asiatiques



CARTE 17 Sous objectif 3 du SAGE : Limiter l'impact des plans d'eau sur le milieu

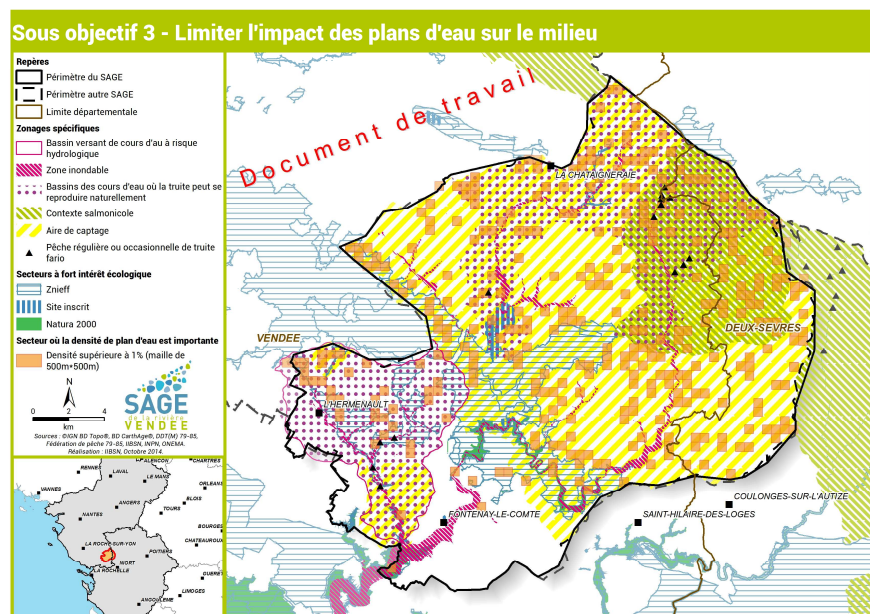
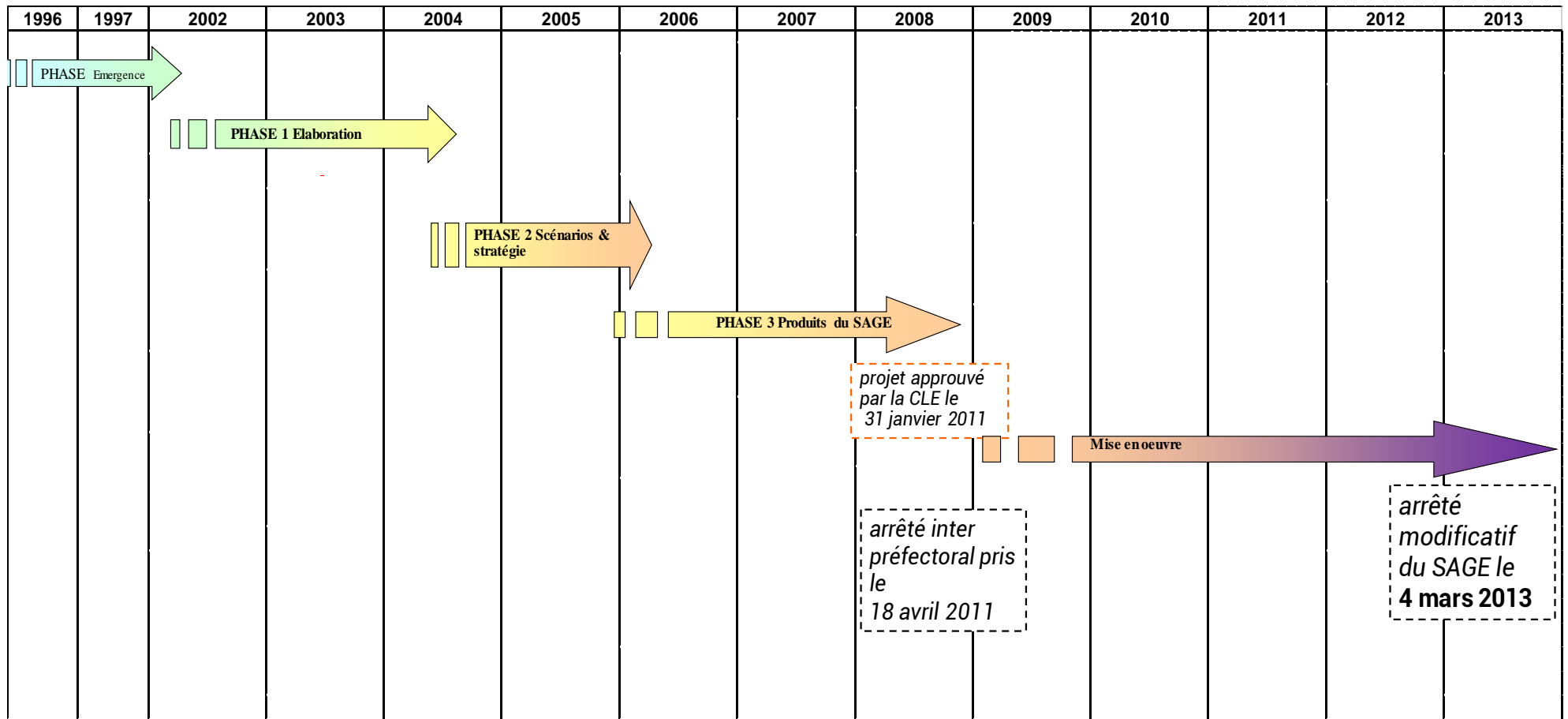


Figure 2. Historique de l'élaboration du SAGE Vendée (période 1996-2013)



Rappel historique

La procédure d'élaboration du SAGE Vendée : grandes étapes

- arrêté de périmètre de SAGE : **29 avril 1997**
- arrêté de composition de la CLE : **2 décembre 1997**
- réunion constitutive de la CLE : **15 décembre 1997**
- validation de l'état des lieux par la CLE : **2003**
- validation du diagnostic du territoire par la CLE : **03 septembre 2004**
- validation du choix de la stratégie : **29 mars 2006**
- adoption du projet de SAGE Vendée : **19 mars 2009**
- consultation des collectivités locales, des chambres consulaires et du comité de bassin : **entre le 14 avril 2009 et 14 août 2009**
- l'enquête publique : **entre le 14 juin 2010 au 30 juillet 2010**
- projet de SAGE approuvé par la CLE le **31 janvier 2011**
- Arrêté inter-préfectoral signé par la Préfète des Deux-Sèvres et le Préfet de Vendée le **18 avril 2011**
- Arrêté inter-préfectoral du **4 mars 2013** portant modification de l'arrêté du 18 avril 2011 approuvant le SAGE du bassin de la rivière Vendée

cf. Figure page ci-contre.

III Mise en œuvre du SAGE - année 2014-

L'année 2013 est la deuxième année effective de la mise en œuvre du SAGE.

Bilan de l'activité

La liste des courriers reçus et expédiés au titre de la CLE du SAGE Vendée sont disponibles en ANNEXE 4 et ANNEXE 3.

Calendrier des réunions (CLE, Bureau et Comité et commission)

Au cours de l'année 2014, la CLE (séance plénière) s'est réunie de façon effective à **trois** reprises. Les ordres du jour des réunions sont donnés dans le Tableau 1.

				Collège	présence	pouvoir	membres présents ou représentés		
jeudi 30 janvier 2014 à 9:30	Mairie de Mervent, salle conférence, 1 ^{er} étage			1	21	2	23	36	64,3%
				2	4	0	4		
				3	7	2	9		
lundi 6 octobre 2014 à 9:45	Mairie de Mervent, salle conférence, 1 ^{er} étage			1	22	3	25	40	71,4%
				2	6	1	7		
				3	7	1	8		
lundi 15 décembre 2014 à 9:30	Mairie de Mervent, salle conférence, 1 ^{er} étage			1	18	1	19	31	55,4%
				2	6	0	6		
				3	5	1	6		

Tableau 1 Récapitulatif de la présence des membres aux séances plénières de la CLE

Les membres sont relativement assidus aux réunions de la CLE.

Tableau 2 Liste des réunions organisées par la cellule animation en 2014 pour l'animation de la CLE

MOIS	CLE ou bureau CLE	date	point à l'ordre du jour
1	CLE	30-janv-14	· Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 9 septembre 2013 et de la réunion du bureau du 10 janvier 2014
1	CLE	30-janv-14	· Validation des inventaires de zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique
1	CLE	30-janv-14	o Avis préparé par le Bureau et le comité technique « zones humides »
1	CLE	30-janv-14	o Avis de la CLE (dans le cadre du SDAGE)
1	CLE	30-janv-14	· Avis sur le projet de contrat territorial du captage de Saint Martin
1	CLE	30-janv-14	o Présentation assurée par Vendée eau pour le compte du SIAEP de la Forêt de Mervent
1	CLE	30-janv-14	o Avis de la CLE (dans le cadre des procédures de validation des programmes financés par l'AELB)
1	CLE	30-janv-14	· Projet de CTMA Zones Humides du Marais Poitevin – secteur Vendée
1	CLE	30-janv-14	o Présentation du dossier par le maître d'ouvrage
1	CLE	30-janv-14	o Avis de la CLE (dans le cadre des procédures de validation des programmes financés par l'AELB)
1	CLE	30-janv-14	· Présentation des principaux résultats de l'étude « plan d'eau » réalisée en 2013
1	CLE	30-janv-14	· Présentation des résultats de l'étude dite 'lâchers par bâchées'
1	CLE	30-janv-14	o Présentation assurée par le SMVSA ou son bureau d'études
1	CLE	30-janv-14	· Questions diverses
1	CLE	30-janv-14	o Consultation sur le projet de SAGE Sèvre nantaise (avis de la CLE)
1	CLE	30-janv-14	o Actualités sur la Trame Verte et Bleue (SRCE)
1	bureau de CLE	10-janv-14	Première partie Préparation de l'avis de la CLE sur les inventaires de zones humides finalisés (en commun avec le « comité technique zh »
1	bureau de CLE	10-janv-14	Second partie Avis sur le projet de SAGE Sèvre nantaise
1	bureau de CLE	10-janv-14	Note sur l'évolution du périmètre du SAGE Vendée (cf. note ci jointe)
1	bureau de CLE	10-janv-14	Questions diverses
3	bureau de CLE	03-mars-14	Communication : plaquette SAGE
3	bureau de CLE	03-mars-14	Plan d'eau : programmation de l'activité
3	bureau de CLE	03-mars-14	Plan de désherbage : implication de la cellule animation
3	bureau de CLE	03-mars-14	Inventaire des zones humides : état d'avancement
3	bureau de CLE	03-mars-14	Points nodaux : Questionnaire DOE
3	bureau de CLE	03-mars-14	Questions diverses
3	bureau de CLE	03-mars-14	o Courriers en suspens
10	CLE	06-oct-14	· Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 30 janvier 2014 et du compte rendu de bureau de CLE du 3 mars 2014
10	CLE	06-oct-14	· Présentation des règles de fonctionnement
10	CLE	06-oct-14	· Election des membres du Bureau et des Vices Présidences
10	CLE	06-oct-14	· Introduction sur la politique de l'eau :
10	CLE	06-oct-14	· Interventions de partenaires: Etat (DREAL Pays de la Loire), Agence de l'Eau Loire Bretagne
10	CLE	06-oct-14	· Adoption du rapport d'activités 2013
10	CLE	06-oct-14	· Questions diverses
11	bureau de CLE	05-nov-14	· Règles de fonctionnement
11	bureau de CLE	05-nov-14	· Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau
11	bureau de CLE	05-nov-14	· Information sur les phytosanitaires
11	bureau de CLE	05-nov-14	· Inventaire des zones humides
11	bureau de CLE	05-nov-14	· Etude plan d'eau
11	bureau de CLE	05-nov-14	· Tableau de bord des SAGE
11	bureau de CLE	05-nov-14	· SDAGE et Volet quantitatif
11	bureau de CLE	05-nov-14	· Ordre du jour de la prochaine CLE
11	bureau de CLE	05-nov-14	· Questions diverses
12	CLE	15-déc-14	Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 6 octobre 2014 et de la réunion du bureau du 5 novembre 2014
12	CLE	15-déc-14	Règles de fonctionnement de la CLE
12	CLE	15-déc-14	o Avis de la CLE sur modifications mineures
12	CLE	15-déc-14	o Désignation des membres de CLE aux commissions (comité technique « zone humide », commission « tableau de bord », comité de suivi plan d'eau)
12	CLE	15-déc-14	Présentation de l'Établissement Public du Marais poitevin ; point sur les activités de l'OUGC
12	CLE	15-déc-14	Prélèvements hivernaux en ZRE
12	CLE	15-déc-14	o Avis de la CLE (dans le cadre du SDAGE)
12	CLE	15-déc-14	Point sur la mise en oeuvre du CRBV du SAGE Vendée : engagement 2013-2015 et avenant
12	CLE	15-déc-14	Questions diverses
12	CLE	15-déc-14	o note de conjoncture sur l'état d'avancement des inventaires de Zones humides
12	CLE	15-déc-14	o Information sur la structure porteuse du SAGE et l'évolution du périmètre du SAGE

Rapport annuel • année 2014 • SAGE du bassin de la Vendée

Ce sont ainsi **43 séances** plénières de la CLE qui se sont réunies depuis 1997 (cf. ANNEXE 5) dont 13 réunions de la CLE pour produire le SAGE en tant que tel. Il faut noter que malgré le fait que la composition de la CLE ait été modifiée et du changement important du nombre d'élus ans l'assemblée, celle-ci s'est réunie à un **rythme normal** (3 séances dans l'année). De plus, le nombre de bureau de CLE était de 3 : la charge travail était d'autant plus importante à la différence de la prévision. Afin d'élargir la concertation sur les thématiques abordées par le SAGE, des commissions thématiques sont mises en place au tant que de besoin par la CLE. A ce jour, 2 commissions ont été établies par délibération de la CLE :

- Commission technique « zones humides » réuni le 10 janvier 2014 à Saint Michel le Cloucq (85) (couplé avec un bureau de CLE)
- Comité plan d'eau lundi le 31 mars à la Roche-sur-Yon

Pour l'année **2014**, chacune de ces commissions s'est donc réunie respectivement 1 fois (cf. paragraphe Comité technique à l'échelle de chacun des SAGE page 29) et 1 fois (cf. paragraphe Plans d'eau page 33).

Lors de la CLE du 15 décembre 2014, il a été constitué un groupe de réflexion sur le tableau de bord du SAGE. Ce groupe ne s'est pas réuni en 2014.

Avis rendu par la CLE sur les projets de contrat

L'outil **Contrat Territorial (CT)** est un outil de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour accompagner les acteurs de l'eau afin d'atteindre ou tendre vers les objectifs du bon état des masses d'eau.

Le CT « **Saint Martin** » concerne le périmètre du SAGE Vendée.

Ce contrat est porté par le SIAEP des Eaux de la Forêt de Mervent. Des partenaires sont cosignataires de ce contrat : collectivités, agriculteurs, chambre d'agriculture.

Ce premier contrat vise à reconquérir la qualité des eaux et notamment sur la paramètre « nitrates ». C'est à ce titre que l'aire d'alimentation du captage de Saint Martin a été classé « captage Grenelle de l'Environnement ».

Suite au passage au vote le 30 janvier 2014, la CLE a donné un avis favorable assortie de quelques préconisations.

Le Projet de **CTMA Zones Humides du Marais Poitevin – secteur Vendée** est la poursuite des contrats précédant avec une extension sur la rivière Vendée. Le périmètre du SAGE Vendée est avant tout concernée pour le tronçon Vendée entre Fontenay le Comte et le pied du barrage de Mervent.

Les membres de la CLE ont délibéré de la manière suivante : ils reconnaissent la prise en compte des objectifs du SAGE dans l'établissement du programme d'actions. Ils souhaitent cependant que les mesures 4P et 5A soient mieux identifiées dans cette prise en compte. Ils notent l'urgence à intervenir sur le cours de la Vendée au vu des enjeux de restauration de la continuité écologique

(3 ouvrages hydrauliques structurants) et des restaurations morphologiques à opérer.

Ils font remarquer que les opérations qui doivent se réaliser dans le cours d'eau doivent être réfléchies et donc adaptées au milieu (notamment concernant les interventions dans le lit mouillé et l'enlèvement d'embâcles). »

Avis rendu par la CLE sur les dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau

Les règles de fonctionnement de la CLE adopté en 29/10/2010 ne prévoient pas de délégation au bureau pour donner un avis sur les dossiers loi sur l'eau. Ces règles ont fait l'objet d'un débat en CLE du 15 décembre 2014 sur ce point.

De ce fait, en fonction de la programmation des CLE, et du caractère structurants ou à enjeux du dossier, la CLE a délibéré en séance. Par contre, le bureau a pu être amené à préparer l'avis de la CLE pour en faciliter le débat.

En 2014, un seul dossier qui a été transmis à la CLE.

26/08/2014-

DDTM85 SERVICE EAU RISQUES & NATURE-

dossier de demande d'autorisation demande avis dossier réaménagement de l'évacuateur de crue du barrage de Mervent (loi sur l'eau)

La CLE au vu de sa programmation de réunion n'a pas formulé d'avis sur ce dossier malgré le fait que la DDTM 85 ait donné un délai supplémentaire.

Avis sur dossiers soumis à consultation

Outre les dossiers au titre de la loi sur l'eau, la CLE peut être sollicitée sur des dossiers par les services de l'Etat ou autres partenaires.

Sur l'année 2014, le SIAEP des Eaux de la Forêt de Mervent a lancé les consultations sur l'établissement de nouveaux **PPC autour des retenues du complexe hydraulique de Mervent**. La CLE n'a pas donné suite à ce dossier. Il faut cependant noté que l'animatrice avait eu un échange technique avec Vendée Eau sur la prise en compte des zones humides dans ce travail (sans suites données).

En fin d'année, le comité de bassin Loire Bretagne a saisi les CLE pour rendre un avis sur le projet de SDAGE PDM et PRGI. Cet avis sera rendu en 2015.

Bilan de la mise en œuvre des dispositions du SAGE

Ces éléments sont disponibles de façon synthétique sous forme de tableau en ANNEXE 8.

Calendrier prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre du SAGE

Il s'agira sur le reste de l'année 2015 de poursuivre la mise en œuvre du SAGE.

Il devra être anticipé sur la fin de l'année 2014 le calendrier électoral (élections régionales et départementales avec le mois de « réserve » de l'administration).

De ce fait, la programmation 2015 a fait l'objet d'un débat en bureau de CLE en fin d'année 2014 (réunion du 5 novembre 2014) pour que la feuille de route soit claire pour tous.

Le tableau ci après présente le calendrier prévisionnel des réunions liées à l'animation de la CLE sur l'année 2015.

Quatre thématiques sont visées sur l'année 2014 :

- Plan d'eau (phase terrain et compilation de données)
- Plan de désherbage : implication de la cellule animation
- Suivi des inventaires des zones humides

2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31

CLE

CLE

Bureau

comité TDB

comité suivi plan d'eau

CLE

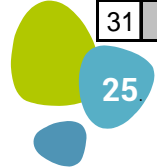
Elections

Elections

comité zh

Elections

Elections



Activités connexes au SAGE - année 2014 -

NB : la liste des réunions pour lesquelles la cellule animation ou le Président de la CLE ont été dûment invités par courrier se trouve en ANNEXE 7.
Au sein de la cellule animation des SAGE, l'animatrice du SAGE Vendée suit de façon plus précise la mise en œuvre des inventaires (délimitation et caractérisation) des **zones humides**, du réseau hydrographique et des plans d'eau.
Il faut, en effet, veiller à la prise en compte des modalités d'inventaires adoptées par les deux CLE en 2010 (SAGE Vendée : 17 mai 2010 modifiée le 15 décembre 2011).

Participation aux réunions niveau régional ou bassin

Le Président de la CLE a assisté au comité de bassin Loire Bretagne à différentes dates sur l'année 2014.
De plus, s'est tenue en 2014 la réunion des présidents CLE le 4/12/2014 à Orléans. L'animatrice et le président n'ont pas pu y participer.

Il est aussi convié aux réunions des CLE des SAGE limitrophes et notamment ceux de l'Intersage : SAGE SNMP et du Lay. Ce dernier s'y rend en fonction de ses disponibilités.

Au niveau de l'EPMP, une réunion de la conférence des CLE s'est tenue le 17 avril 2014. Cette instance informelle de l'EPMP a examiné les dispositions proposées dans la mesure 7C4. Suite à cela, le président de la CLE a formulé des remarques sur cette première version.

Concernant les réflexions sur la mise en place des règlements d'eau groupe GTG2 bassin de la Vendée porté par l'EPMP, il faut savoir qu'au sein de la cellule animation SAGE, c'est l'animateur du SAGE SNMP qui suit plus particulièrement ce dossier.

Pour des raisons d'organisation et/ou charge de travail, l'animatrice n'a pu assister aux différents rencontres et réunions d'animateurs auxquelles elle était invitée (rencontre animateurs SAGE, ONEMA, Orenva, etc).

Suivi d'études de mise en œuvre du SAGE

Suivi du CRBV

Le périmètre du SAGE Vendée est en presque totalité dans la région Pays de la Loire. Cette région a mis en place un outil financier de mise en œuvre des SAGE : le Contrat régional de bassin versant (CRBV).
La Commission Locale de l'Eau a validé le contenu du CRBV le 1^{er} octobre 2012.
Le dossier ainsi que celui du SAGE SNMP et SAGE Lay a été signé officiellement par les élus le 02/05/2013. L'IIBSN en tant que chef de file assure l'instruction des dossiers, à ce titre l'animatrice peut intervenir auprès des maîtres d'ouvrage pour connaître l'état d'avancement de leur action.

Suivi des contrats liées aux masses d'eau

Masses d'eau superficielles

A l'échelle du bassin versant du SAGE Vendée, 7 masses d'eau de cours d'eau ont été recensées. En 2009, l'état écologique de ces masses d'eau a été évalué par les services de l'Agence de l'Eau et l'Etat. Les résultats de cette évaluation sont les suivants :

- 5 masses d'eau sont considérées comme en état moyen,
- 2 masses d'eau comme en état médiocre,

Cette évaluation est à contraster car les données sur le bassin versant ne sont pas suffisantes pour qualifier de façon correcte l'état. Il a donc été affecté un niveau de confiance qui est faible pour les masses d'eau concernées.

De gros efforts sont donc à réaliser pour espérer atteindre le bon état écologique dans les délais objectifs qui ont ensuite été attachés à ces cours d'eau (ou tronçons de cours d'eau). En effet, il est demandé que 3 masses d'eau de cours d'eau atteignent le bon état écologique en 2015 et 4 supplémentaires en 2021 sachant que l'état des lieux identifie cinq classes d'**Etat écologique** = 1 très bon état ; 2 : bon état ; 3 : moyen ; 4 : médiocre ; 5 : mauvais ; U : inconnu /pas d'information.

Masses d'eau souterraines

Quatre masses d'eau souterraines sont présentées en totalité ou pour partie sous le territoire du SAGE Vendée.
En 2009, l'état de ces masses d'eau a été évalué par les services de l'Agence de l'Eau et l'Etat.

Une partie des masses d'eau (celles inscrites dans les formations sédimentaires au sud du périmètre) ont été considérées comme étant dans un état médiocre, sans amélioration significative et durable perceptible au cours des dernières années.

L'autre partie des masses d'eau (celles inscrites dans les formations du socle armoricain et bassin d'effondrement du Chantonay, au nord du périmètre) ont été considérées comme étant en bon état.

Le bassin versant est donc caractérisé soit par un respect du délai pour 2015 ou par des reports de délai pour l'atteinte du bon état global. Ainsi, les échéances sont réparties comme suit :

- 2015 pour 2 masses d'eau,
- 2021 pour 1 masse d'eau,
- 2027 pour 1 dernière masse d'eau.

Préambule

L'Agence de l'eau accompagne les porteurs de projets pour le montage et la réalisation d'opérations territoriales de réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. L'échelle d'intervention est le bassin versant ou l'aire d'alimentation de captage. Ces projets comportent deux phases :

- La phase d'élaboration, préalable à la signature du contrat (études, mobilisation des acteurs) ;
- La phase de mise en œuvre du contrat.

Le contrat territorial peut concerner une ou plusieurs thématiques. Il est conclu pour une durée maximale de 5 ans avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.

Sur le bassin versant de la Vendée, il existe plusieurs contrats à différents niveaux d'avancement :

Contrat territorial milieux aquatiques :

- CTMA de la Longèves
- CTMA Vendée Mère en réflexion
- CTMA Zones Humides du Marais Poitevin – secteur Vendée (suivi par l'animateur SNMP)

Contrat territorial pollutions diffuses :

- Captage prioritaire de Saint Martin (communes de Saint Martin des Fontaines et de Marsais Sainte Radegonde)

Contrat Territorial Gestion Quantitative

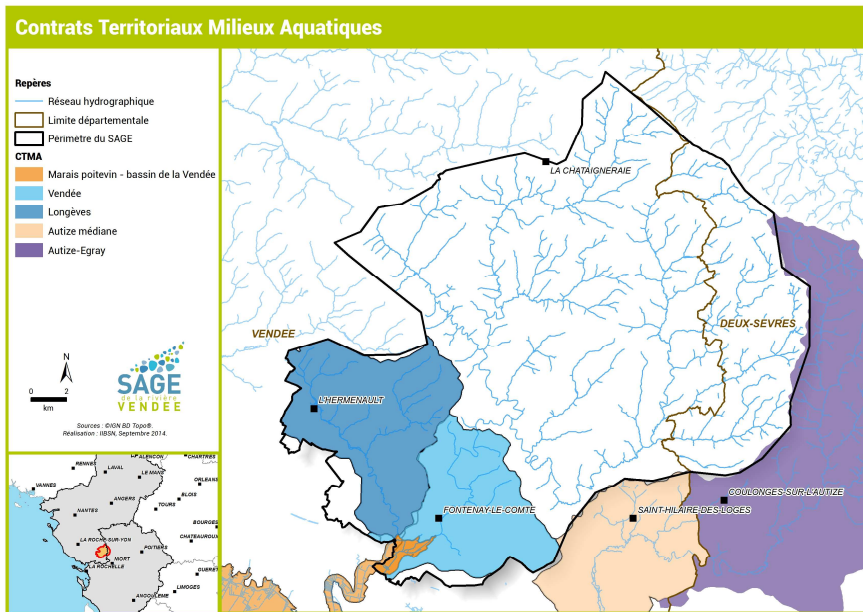
- CTGQ « Nord du Marais poitevin Bassin de la Vendée »

Suivi du CTGQ « Nord du Marais poitevin Bassin de la Vendée »

La cellule animation du SAGE a été associée au suivi des études d'élaboration du CTGQ. Il est à noter que dans le cadre de la mutualisation des moyens entre les deux CLE, c'est l'animateur du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin qui a suivi ce dossier. Comme vu précédemment, ce CTGQ est porté par le syndicat mixte Vendée Sèvre Aizutes. Ce contrat concerne avant tout le bassin versant de la Longèves.



CARTE 18 CTGQ sur le périmètre du SAGE Vendée



CARTE 19 CTMA sur le périmètre du SAGE Vendée

Suivi du Contrat Territorial Longèves

Pour le Contrat Territorial sur le bassin de la rivière Longèves, l'animatrice a participé au comité de pilotage le 30 juin 2014.

Mise en place et suivi du Contrat Territorial sur l'aire d'alimentation de captage de Saint Martin

L'animatrice a participé à plusieurs réunions de comité technique sur ce projet et suivi les comités de pilotage. Par contre, elle n'a pas participé aux groupes techniques (agricoles et non agricoles) est passée par des échanges réguliers avec l'animatrice du Contrat.

De plus, le dossier devant recevoir l'avis de la CLE, ce point à l'ordre du jour a fait l'objet d'échanges techniques entre le porteur du CT et la cellule SAGE. La délibération de la CLE a été prise début 2014 cf Avis rendu par la CLE sur les projets de contrat.

Réflexion pour la mise en place d'un Contrat Territorial sur la masse d'eau Vendée-Mère

Le président de la CLE en tant aussi que Président du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes a poursuivi le travail d'accompagnement des communes en amont de Fontenay le Comte pour que celles-ci adhèrent à terme à un contrat territorial.

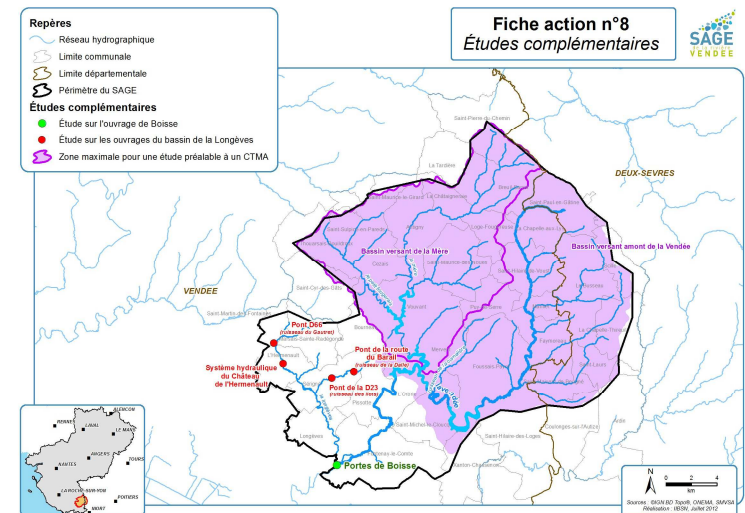
De plus, la cellule animation du SAGE a pu échanger avec le technicien de rivière sur les enjeux émergents sur ce bassin versant et l'ensemble des données disponibles au tableau de bord du SAGE.

Pour établir le partenariat sur ce contrat deux réunions ont été organisées : en septembre puis en octobre pour la définition du périmètre d'études. La cellule SAGE a établi avec la cartographe tout un lot de cartes qui a permis d'aider au choix des linéaires d'études.

Prévisionnel en 2015

Il est prévu en 2015 que l'animatrice participe à la rédaction du cahier des charges pour les problématiques Tête de bassin versant et **plan d'eau**.

Elle accompagnera le technicien de rivières tout au long de cette étude.



CARTE 20 Périmètre du futur CTMA Vendée-Mère

Bilan de l'activité Etude « zones humides »

La réalisation des inventaires « zones humides » des communes est actuellement le dossier le plus important en termes de temps et moyens humains engagés par la cellule SAGE : l'ensemble du personnel de la cellule SAGE, et pour partie la Direction de l'IIBSN, participent activement au suivi et à l'avancement de ce dossier. Au sein de la cellule animation des SAGE, c'est l'animatrice du SAGE Vendée qui suit de façon plus précise la mise en œuvre des inventaires (cadrage avec les prestataires, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau. La cellule est en effet particulièrement attentive à la prise en compte des modalités d'inventaires adoptées par les deux CLE en 2010.

Comité technique à l'échelle de chacun des SAGE

Un comité technique zones humides du SAGE Vendée a eu lieu le 10 janvier 2014. Dix dossiers communaux ont été examinés, et neuf délibérations ont été préparées pour le CLE (le dossier d'Antigny (85) étant été ajourné). Sur la SAGE SNMP, pour mémoire l'animatrice a co-animé la réunion et participé également à l'établissement du dossier.

Suivi et accompagnement des inventaires à l'échelle communale

Le travail de l'animatrice consiste en l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de l'inventaire. Deux cas de figure se présentent du fait de l'organisation actée dans les « modalités d'inventaires ».

Communes dites « prioritaires »

Lorsque la commune est considérée comme « prioritaire », cette tâche revient au chargé de mission « zones humides » (cf. rapport d'activités de ce dernier).

L'animatrice assiste aux réunions des communes concernant le périmètre du SAGE Vendée dans le but d'acquiescer une meilleure connaissance du territoire.

Sur l'année 2014, deux chargés de mission se sont succédés à ce poste, de ce fait c'est l'animatrice qui a assumé les phases de tuilage dans le travail et qui a formé les chargés de mission à la méthode employée sur les deux SAGE.

Communes dites « non prioritaires » ou « secondaire »

En revanche, pour les communes dites « non prioritaires » ou « secondaire », les communes doivent prendre l'attache d'un prestataire de services.

L'Institution offre une possibilité de délégation de maîtrise d'ouvrage qui vaut « regroupement » pour les financeurs. Le Conseil d'administration de l'Institution a approuvé ce principe le 17 juin 2010.

D'autres communes ont décidés de s'organiser autrement : cas du Pays de Gâtine et du groupement de commande de la Châtaigneraie.

Le tableau suivant identifie, sur le périmètre du SAGE Vendée les réunions pour lesquelles l'animatrice était présente (en rose) :

Figure 3. Communes engagées dans la réalisation des inventaires et présence de l'animatrice (en vert) pour l'année 2014 (beige autre personne de l'IIBSN)

CODE_COM	NOM_COM	Coordonnateur	Etape 3 : 1ère réunion Groupe d'acteurs	Etape 4 : Groupe d'acteurs réunion terrain	reunion exploitant agricole	Etape 6 : 3rd réunion Groupe d'acteurs	Etape 8 : Conseil municipal	Etape 9 : Comité technique	Etape 10 : CLE
79012	ARDIN	IIBSN	21/10/2013	22/10/2013	23/10/2013	11/03/2014	16/06/2014	prévision 2015	prévision 2015
79077	LA CHAPELLE-THIREUIL	IIBSN	13/10/2014	13/11/2014	20/11/2014	09/04/2015	présentation 21/04/2015	prévision 2015	prévision 2015
79101	COULONGES-SUR-L'AUTIZE	Pays de Gâtine	04/11/2013	06/11/2013	06/11/2013	05/03/2014	14/04/2014	prévision 2015	prévision 2015
85033	BOURNEAU	IIBSN	18/09/2013	24/09/2013	03/10/2013	11/02/2014	27/02/2014	prévision 2015	prévision 2015
85087	FAYMOREAU	IIBSN	04/06/2014	11/06/2014	25/06/2014	prévu 2015	prévision début 2015	prévision 2015	prévision 2015
85110	L'HERMENAULT	IIBSN	24/09/2013	01/10/2013	09/10/2013	12/02/2014	19/02/2014	prévision 2015	prévision 2015
85143	MERVENT	IIBSN	15/04/2014	22/04/2014	6 mai 2014 + 17 septembre 2014	05/02/2015	20/03/2015	prévision 2015	prévision 2015
85184	PUY-DE-SERRE	IIBSN	14/02/2013	19/02/2013	22/02/2013	19/07/2013	18/03/2014	prévision 2015	prévision 2015
85245	SAINT-MARTIN-DES-FONTAINES	IIBSN	09/04/2013	16/04/2013	23/04/2013	17/09/2013	21/11/2013	prévision 2015	prévision 2015
85289	LA TARDIERE	LA TARDIERE	24/02/2014	03/03/2014	18/03/2014	07/07/2014	09/10/2014	prévision 2015	prévision 2015

L'animatrice a travaillé aussi avec les regroupements de communes dont notamment :

- Le Pays de Gâtine (79) : vérification des données (partiellement et cela seulement sur l'effort de prospection)
- IIBSN : suivi de la DMO pour le compte d'un certain nombre de communes du SAGE SNMP et SAGE Vendée

Pour mémoire sur SNMP

- Le pays d'Aunis (cadrage du marché avec le prestataire dont terrain)
- La CDA de la Rochelle (compléments de cadrage du marché avec le prestataire)

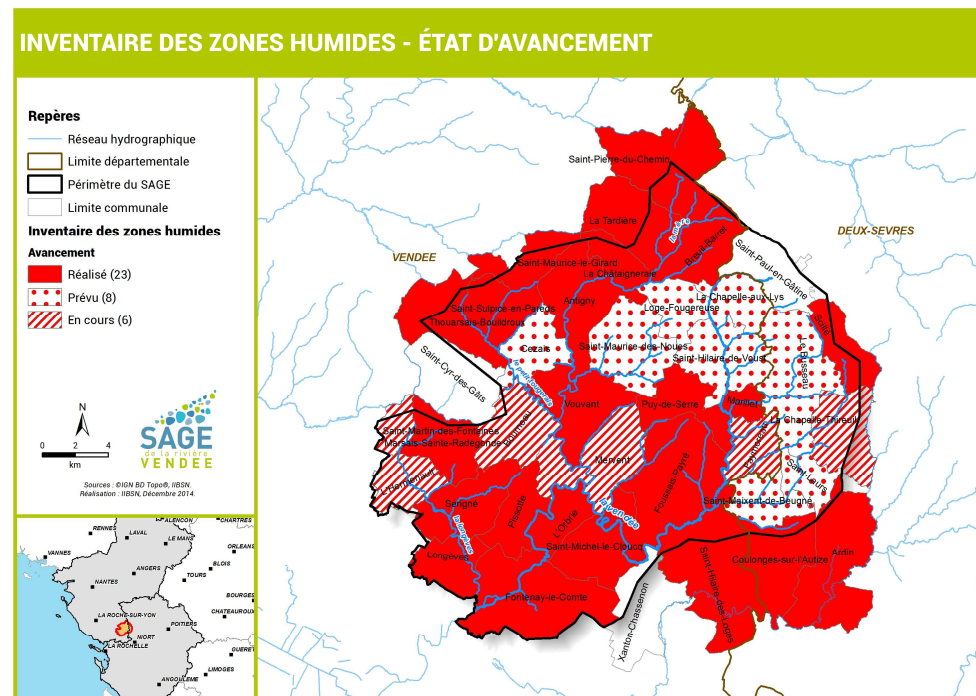
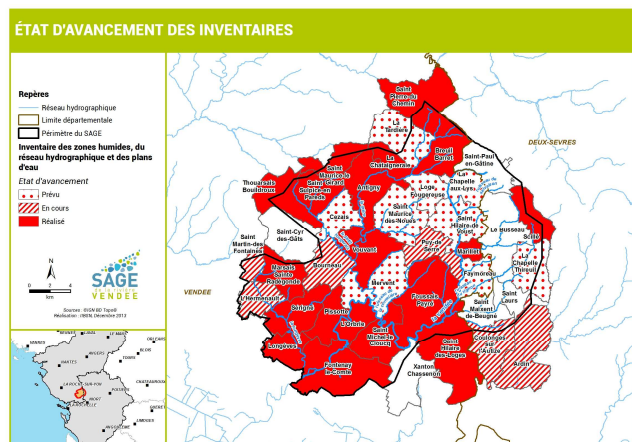
Sur l'année 2014, il a aussi été question de faire le point sur des inventaires déjà réalisés mais soulevant polémiques (cas de Foussais Payré et Antigny).

Au final sur 2014, l'animatrice a vérifié les rendus de prospection de terrain pour 28 dossiers communaux dont 7 sur la SAGE Vendée ainsi que les restitutions de dossiers de 8 communes (dont la moitié sur la SAGE Vendée)

Ce travail est nécessaire pour assurer une donnée homogène et faciliter la compilation des données numériques à l'échelle des bassins versants.

Les cartes ci-après font le bilan de l'état d'avancement de la démarche fin 2013 et fin 2014.

CARTE 21 Etat d'avancement – inventaire des zones humides fin 2013 et fin 2014



Pourcentage du nombre de commune dont l'inventaire zone humide est... au 31 déc. 2014

Prévu	En cours	Réalisé	Total
20%	15%	58%	93%

A ce jour, les inventaires se déroulent globalement dans de bonnes conditions, même si quelques difficultés sont apparues sur deux ou trois

communes où quelques agriculteurs peuvent ponctuellement contester l'expertise ou les fondements théoriques même de cette expertise (définition pédologique de la zone humide).

D'autre part, lors des réunions de concertation organisées localement ou au sein des groupes communaux, les agriculteurs nous font systématiquement part de leur appréhension quant à d'éventuelles futures contraintes réglementaires sur les parcelles classées en zones humides ;

Prévisionnel en 2015

- Suivi de la DMO IIBSN: relation avec les élus, le prestataire et partenaires
- Accompagnement de commande groupée (lancement 2015) : analyse des offres, cadrage avec le prestataire, vérification des efforts de prospection
- Réalisation des états d'avancements pour les partenaires institutionnels (AELB, conseils généraux, Forum des Marais Atlantiques, PNR du marais poitevin etc ...)
- Suivi de l'ensemble des réunions des groupes d'acteurs pour les communes sur le périmètre du SAGE Vendée et de quelques communes sur le SAGE SNMP en fonction des disponibilités

« Porté à connaissance » des modalités d'inventaires

Afin que les « modalités d'inventaires » soient bien considérées comme l'unique cadre méthodologique pour l'inventaire des zones humides, l'animatrice continue de prendre contact avec un ensemble de partenaires qui peuvent être prescripteurs de l'inventaire.

Il s'agit notamment des services de l'Etat, instructeurs des documents d'urbanisme.



Participations à des journées techniques sur la thématique « zones humides » ou biodiversité



Figure 4. Sortie du 18 dec. 2014 en présence de C. DUCOMMUN : ici parcelle à Champagné-les Marais(85)

Figure 5. Sortie du 16 fév.. 2014 en présence de Laurent CANER : ici parcelle à Bessines (79)

Pour la cellule animation des SAGE, l'animatrice ainsi que la chargée de mission « zones humides » de l'IIBSN bénéficie de formation auprès d'experts. Une journée d'expertise pédologique sur le terrain a été mise en place pour la reconnaissance des sols des zones humides en bordure du Marais poitevin en Vendée (SAGE SNMP) avec l'appui de M. Christophe Ducommun, pédologue à l'Agrocampus Ouest (Angers). Le compte rendu de cette sortie a été co-établi par le prestataire en charge de l'inventaire sur ce secteur et par l'animatrice. Il en est de même pour la sortie réalisée à Bessines (79) en présence de M. Laurent Caner de l'université de Poitiers.

Ces formations sont nécessaires afin d'éviter les « pièges » de la description des sols hydromorphes.

Outils de pré-localisation : Indice de confiance

Sur la partie socle, il s'avère que les pré-localisations Agrocampus Ouest et DREAL Pays de la Loire sont les deux outils les plus fiables et de bonne qualité.

En revanche, l'outil de pré localisation fourni par l'Agrocampus est trop imparfait sur des secteurs planes et en contexte sédimentaire.

Face à ce constat, l'animatrice a travaillé avec l'appui de la géomaticienne à la réalisation d'un outil de pré localisation sur la base d'un croisement de données exploitable à l'échelle d'une commune.

Pour chaque nouvelle commune qui se lance dans l'inventaire, la carte d'indice de confiance est établie par la géomaticienne et vérifiée par l'animatrice notamment sur les seuils de pondération affectés aux données structurelles.

Tableau de bord des SAGE

Tableau de bord des SAGE et bilans annuels

NB : Le travail présenté ci-après est réalisé essentiellement par ou sous le contrôle de la géomaticienne de la cellule d'animation des SAGE.

Le tableau de bord est un outil du SAGE qui permet :

- de suivre la mise en œuvre des préconisations,
- d'évaluer l'efficacité des préconisations dans l'atteinte de l'objectif,
- de communiquer sur l'avancement de la mise en œuvre du SAGE et sur l'état de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages,
- de contribuer à adapter les orientations futures de gestion du bassin versant.

Pour amorcer cette réflexion, un important travail de collecte de données, d'effort de synthèse et de rationalisation/automatisation de la collecte concernant la gestion qualitative et quantitative de eaux, la gestion des inondations ou encore les zonages réglementaires ou la gestion de l'espace (drainage, captages d'eau,...) a été initié depuis 2010.

Voici un état d'avancement pour l'année 2014

Thème	Exploitation envisagée	Réalisation
Evaluation des masses d'eau	Fiche synthétique par masse d'eau	Oui
Qualité de l'eau	Localisation des points de suivi	Oui
	Cartes de résultats SEQ Eau	Oui
	Graphiques des données brutes	Oui
Quantité	Localisation des points de suivi	En cours
	volumes prélevés/consommés	A mettre à jour
Milieux aquatiques	Localisation des contrats	Oui
	Ouvrage hydraulique	En cours
Espèces végétales envahissantes	Localisation des observations	Oui
Poissons migrateurs	Cartes de classement des cours d'eau	Oui
	Equipement des ouvrages	En cours
	Suivis piscicoles	Données récupérées à exploiter
Inondations / risques	Cartes des différents documents (PPH, PCS, DICRIM, Ad...)	Oui (2010) / A mettre à jour
	Cartes des arrêtés de catastrophe naturelle	Oui (2010) / A mettre à jour
Agriculture	MAE, Surfaces irriguées, évolution de l'occupation du sol	Non
Haies	Localisation	Non
Pesticides	Carte des communes ayant un plan de desherbage	Oui
	Volume vendus, points de ventes...	Non
Assainissement	Structures compétentes	Oui
	Localisation et description des STEP	Non
AEP	Structures compétentes	Oui
	Volumes produits, exploités...	Non
Zones humides	Etat d'avancement des inventaires	Oui
	Localisation des zones humides	Non (pas de compilation des données des inventaires)
Espaces naturels	Avancement des inventaires communaux	Non
	Zones protégées, zones de préemption	Oui
Plans d'eau	Localisation	En cours
	Description, usages	Non
Occupation du sol	Documents d'urbanisme	Non
	Suivi de l'urbanisation	Non
	Drainage	Non
Industries	Localisation, Capacités des STEP situées à proximité...	Non

Figure 6. Indicateurs définis dans le cadre des deux SAGE ; en vert, les indicateurs déjà intégrés, en jaune les indicateurs en cours de traitement, en gris les indicateurs non abordés en 2012.

Un certain nombre d'exemple de cartes thématiques permettant d'illustrer ces travaux sont présentés tout au long du présent rapport.

Autres thématiques

Plans d'eau

Les membres du bureau de CLE lors de la réunion du 3 mars 2014 ont décidé de poursuivre le travail réalisé depuis l'année 2013 (cf. rapport d'activité de l'année 2013).

Sur l'année 2014, l'objet de travail était de travailler :

- d'une part sur les capacités volumique des plans d'eau définies soit par estimation statistique, soit à l'aide de mesures insitu lors d'une campagne de terrain de bathymétries de plans d'eau, objet d'une commande publique.
- d'autre part, il est prévu de cumuler le maximum d'information sur le fonctionnement de chacun des plans d'eau du bassin versant.

Comité de suivi « plan d'eau »

Le lundi 31 mars 2014 à 14h00 à la Roche sur Yon s'est réunie le comité de suivi plan d'eau. Il a été proposé de vérifier l'ensemble de la donnée disponible sur tous les plans d'eau du bassin versant d'une part au travers de cartes thématiques et ensuite de voir quelle prestation pouvait être mise en œuvre pour des relevés de bathymétrie sur quelques plans d'eau.

Etude de bathymétrie par commande publique

Entre avril et juin 2014, l'animatrice a supervisé la réalisation de la consultation (rédaction des pièces du marché), l'ouverture plis (n=11) et l'attribution du marché (entreprise QUARTA ex D2L).

La phase terrain a été réalisée en deux temps grâce à un marché passé en bons de commandes :

- lundi 23 juin / mardi 24 juin / mercredi 25 juin : 9 plans d'eau
- 9, 10 ou 11 juillet 2014 : 7 plans d'eau

Ce sont donc au total 16 plans d'eau qui ont fait l'objet de mesures précises de bathymétrie. Ces relevés ont permis de calculer par le biais de logiciel dédié la capacité volumique de chacun.

Le prestataire ayant pris du retard, les résultats ont été présentés en CLE du 15 décembre 2014.

Comme énoncé en 2013, les acteurs locaux ont été avertis de cette étude. Aussi, il a été convenu de signer entre l'IIBSN et le propriétaire ou exploitant du plan d'eau une convention de passage.

Il faut signaler que certains plans d'eau n'ont pas fait l'objet d'une signature de convention.

Travail par cellule animation du SAGE

L'animatrice rappelle qu'une proposition de travail avait été présentée au comité de suivi : l'évaluation de la forme de chacun des plans d'eau par détection puis application d'une formule de calcul de volume en fonction de cette forme. Pour ce travail, l'aide de la géomaticienne est nécessaire.

En outre, reste à finaliser la compilation de la donnée dans la base de données. Certains RDV avec des partenaires ont été réalisés. En revanche, il reste du recueil de données à réaliser auprès des services de police des eaux 85 (en partie faite), DDT 79, SMVSA (technicien de rivières), et certains propriétaires privés.

Prévisionnel en 2015

Afin de présenter l'ensemble de ces résultats, il est prévu un comité de suivi sur le début de **l'année 2015.**

Nom du document : CRT_PE_terrain_total
seize plans d'eau ayant fait l'objet de mesures de bathymétrie

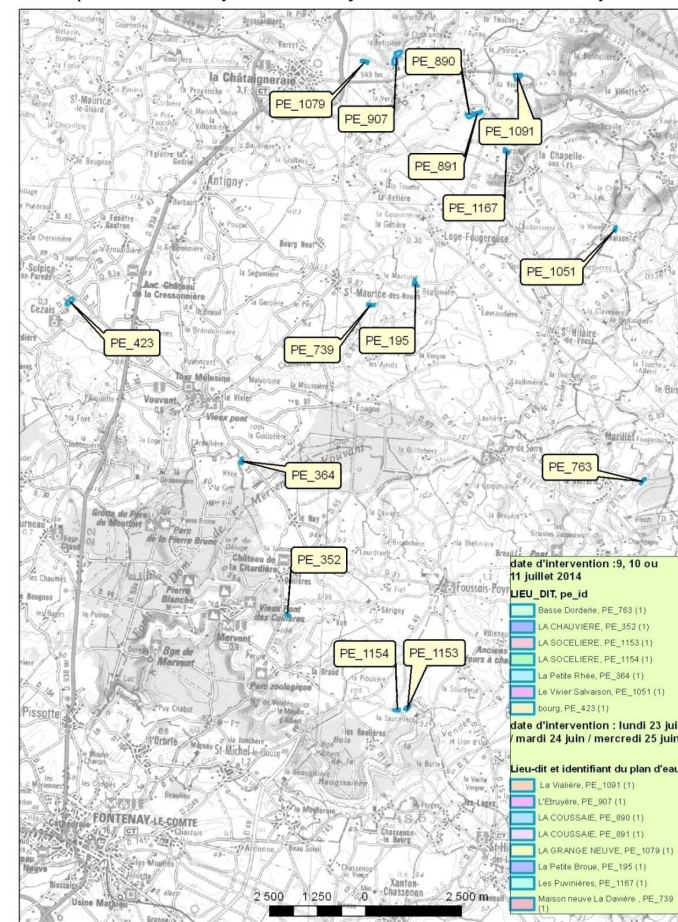


Figure 7. les 16 plans d'eau ayant fait l'objet de mesures bathymétriques *in situ*

Actions de communication

Mise à jour site internet

La structure porteuse du SAGE a mis en place depuis plusieurs années un site internet. Une page est dédiée au SAGE Vendée.



Cette page permet avant tout de prendre connaissance de la mission portée par l'IIBSN. Le court texte identifie l'actualité le concernant.

La base documentaire, quant à elle, permet le stockage de tous les documents produits par la cellule animation SAGE. Y sont bancarisés : les comptes rendus de réunion ; les études ...



Les documents du SAGE Vendée présentent de faibles taux de téléchargement.

Les données du SAGE sont mises à jour sur le site national <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>

Enfin, à fréquence mensuelle, il est envoyé une lettre d'info sur les activités de l'IIBSN à l'ensemble des personnes préalablement inscrites. Ce bulletin d'information accorde une partie au SAGE Vendée en fonction de l'actualité .

Réunions

Dans le cadre des inventaires des zones humides, les réunions du groupe d'acteurs locaux sont l'opportunité pour l'animatrice de rappeler les dispositions des SAGE et du SDAGE et de débattre sur des sujets concernant la gestion de l'eau sur le territoire.

Les réunions en conseil municipal sont une occasion privilégiée de pouvoir mettre en évidence les points de la gestion de l'eau qui doivent être pris en compte dans le document d'urbanisme.

Communication auprès des élus

Du fait du contexte des élections municipales de 2014, les conseils municipaux se sont reformés et de nouveaux élus ont intégré la CLE.

De ce fait, il a été envisagé l'édition d'une plaquette dont l'objectif est de présenter de façon simple ce qu'est un SAGE et une CLE.

Cette plaquette a été envoyée à l'issue des élections municipales début avril dans les 40 mairies à l'attention du maire et de ses conseillers municipaux. De plus, elle a été adressée à 17 partenaires fin avril.

Les nouveaux membres de CLE ont aussi pu en prendre connaissance lors de la CLE du mois d'octobre. Enfin, elle a été rendue disponible sur <http://www.sevre-niortaise.fr/base-documentaire/?did=917>

Prévisionnel en 2015

Il n'est pas prévu d'action de communication générale sur le SAGE en 2015.

Revue de presse

La revue de presse en ANNEXE 9^e est loin d'être complète mais permet de donner une vision des actions du SAGE et de ces partenaires dans la gestion de l'eau. Sur l'année 2013, elle concerne, avant tout, les inventaires de zones humides et l'assainissement.

Figure 8. Plaquette d'information sur le SAGE Vendée à destination des élus locaux

SAGE
de la rivière
VENDEE

Mieux
comprendre
le SAGE
pour
mieux
agir

DÉFINITION

- Issu de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, puis repris et précisé dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, le **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un outil de planification territoriale** destiné à promouvoir, sur le territoire d'un bassin versant cohérent, une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques qui y sont associés.
- **Le SAGE constitue l'un des principaux outils de mise en œuvre de la politique européenne (et française) en matière de gestion des eaux.** A ce titre, les préconisations et mesures du SAGE doivent permettre d'atteindre le bon état écologique des eaux et des milieux dans les meilleurs délais (horizon 2015, sauf dérogation limitée géographiquement, dûment argumentée et justifiée).
- **Le SAGE de la rivière Vendée**

Cette gestion équilibrée et durable doit tenir compte des adaptations nécessaires au changement climatique et permettre de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité et de l'alimentation en eau potable de la population. Elle doit également permettre de satisfaire ou de concilier les différents usages.

Le SAGE fixe des objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de reconquête ou de préservation des ressources en eau superficielles et souterraines, des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Ce document détermine des règles à suivre ainsi que les mesures et les actions qu'il estime nécessaire de mettre en place pour y parvenir.

Le SAGE est élaboré par des acteurs qui sont réunis au sein de la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**.

A l'issue de son élaboration, le SAGE de la rivière Vendée a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 18 avril 2011 et devient alors le document de référence dans le domaine de l'eau sur le bassin versant.

Annexes



Règles de fonctionnement de la CLE adoptées en séance plénière le 29 octobre 2010

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

DU BASSIN DE LA RIVIERE VENDEE

REGLES DE FONCTIONNEMENT

DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

(en application de l'article R.212-32 du Code de l'Env.)

ARTICLE 1 – LES MISSIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU 1
 ARTICLE 2 - MEMBRES DE LA COMMISSION 2
 ARTICLE 3 – SIEGE 2
 ARTICLE 4 - LE PRESIDENT 2
 ARTICLE 5 - FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU 3
 ARTICLE 6 – BUREAU 4
 ARTICLE 7 - GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE ET COMMISSIONS 4
 ARTICLE 8 - COMMISSION DE COORDINATION DES SAGE MARAIS POITEVIN ET ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'ETAT « MARAIS POITEVIN » 4
 ARTICLE 9 - MAITRISE D'OUVRAGE DES ETUDES, DES DOCUMENTS DU SAGE ET DES ANALYSES THEMATIQUES 5
 ARTICLE 10 – GESTION FINANCIERE 5
 ARTICLE 11 – MISE EN ŒUVRE ET SUIVI 5
 ARTICLE 12 – REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX 6
 ARTICLE 13 – MODIFICATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT 6
 ARTICLE 14 – COMMUNICATION 6

ARTICLE 1 – LES MISSIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Les missions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sont l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la rivière Vendée. La CLE est également consultée pour information ou avis dans le cadre de différentes procédures règlementaires ou partenariales.

Elaboration ou révision du SAGE

A cet effet, la Commission élabore un dossier dont la composition est fixée à l'article R.212-40-2 du code de l'environnement (rapports, documents graphiques et avis) et le soumet à l'approbation de l'autorité préfectorale.

La CLE :

- dynamise le processus d'élaboration ou de révision du SAGE,
- définit les axes de travail,
- consulte les partenaires institutionnels et les autres parties prenantes du territoire,
- élabore, construit et rédige les documents du SAGE.

Règles de fonctionnement de la CLE adoptées en séance plénière le 29 octobre 2010

Mise en œuvre et suivi

La CLE est chargée de veiller à l'application opérationnelle des orientations du SAGE et de suivre la mise en œuvre du programme d'actions.

En ce sens, elle :

- organise le suivi du SAGE,
- promeut et vulgarise les mesures et dispositions préconisées dans le SAGE par une communication adaptée,
- facilite les adaptations et les révisions ultérieures.

Le suivi de l'application du SAGE est effectué grâce à un tableau de bord validé par la CLE.

ARTICLE 2 - MEMBRES DE LA COMMISSION

La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Les fonctions des membres de la Commission Locale de l'Eau sont gratuites.

ARTICLE 3 – SIEGE

Le siège de la Commission Locale de l'Eau est fixé à :

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
 Maison du Département,
 BP 531, 79021 NIORT Cedex.

ARTICLE 4 - LE PRESIDENT

Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu pour la durée du mandat de la CLE par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux lors de la première réunion constitutive de la Commission. Il doit appartenir à ce même collège.

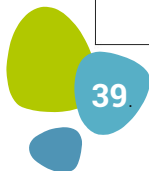
Le scrutin est majoritaire à deux tours et a lieu à bulletins secrets. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Le Président conduit la procédure d'élaboration du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, par la Commission Locale de l'Eau. Il est assisté pour cette mission par un Bureau.

Il préside à toutes les réunions de la Commission, représente la Commission dans toutes ses missions de représentation externe ou désigne son représentant parmi les membres de son collège. Le président signe tous les documents officiels qui engagent la Commission.

En cas de démission du Président ou cessation de son appartenance à la CLE, cette dernière procède à l'élection de son successeur lors de sa prochaine réunion.

Le Président est assisté par deux Vice-Présidents (premier Vice-Président et second Vice-Président) élus par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, dans les mêmes conditions que le Président et pour la même durée.



En cas d'empêchement du Président, ce dernier désigne un des deux Vice-Présidents pour toute fonction qu'il ne peut assurer. En cas de démission du Président, le premier Vice-Président assure le suivi des dossiers et convoque la prochaine réunion de la CLE en vue de l'élection du nouveau Président.

ARTICLE 5 - FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le Président fixe les dates et les ordres du jour des séances de la Commission. Les convocations sont envoyées par voie postale quinze jours au moins avant la réunion. La Commission se réunit au moins une fois par an.

Chaque année, la CLE établit son programme de travail pour l'année suivante (sont notamment concernés les études, les problématiques prioritaires à aborder et la communication envisagée,...).

La Commission est saisie, par le Président, au moins :

- ◆ lors de l'élaboration du programme de travail
- ◆ à chaque étape de ce programme, pour connaître les résultats des différentes études et délibérer sur les options envisagées.
- ◆ à la demande du quart des membres de la Commission sur un sujet précis.

Les délibérations de la Commission sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix.

Toutefois, la Commission ne peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux que si les deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint après une seconde convocation envoyée dans un délai de huit jours avant la date de la réunion, la Commission peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les votes se font à main levée sauf demande contraire d'un des membres, adoptée à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

La CLE auditionne des experts en tant que de besoin ou à la demande de cinq au moins des membres de la Commission.

Tout membre de la CLE peut présenter au Président une question, proposition ou motion en vue de son inscription à l'ordre du jour. Si la demande est portée par 1/4 au moins des membres de la CLE, l'inscription est obligatoire. Au début de chaque séance, la CLE adopte le procès verbal ou compte-rendu de la séance précédente et approuve l'ordre du jour qui lui est proposé.

Les séances de la CLE sont réservées à ses membres et ne sont donc pas publiques. Des séances (ou des parties de séance) peuvent être rendues publiques si le Président ou la majorité des membres de la CLE le souhaite.

Les structures représentées en CLE et les services des structures ayant une compétence « eau » peuvent assister aux travaux en qualité d'observateurs ou d'experts sur invitation du Président.

Les procès-verbaux des réunions de CLE et les documents nécessaires au fonctionnement de la CLE seront mis en téléchargement sur un site spécifique ou envoyés par courrier aux membres qui en formulent la demande.

Si la séance de la CLE ne peut pas se tenir pour raison de cas de forces majeures (notamment climatiques), elle peut se réunir, sur le même ordre du jour, sans tenir compte du délai de 15 jours.

ARTICLE 6 – BUREAU

Il est créé un bureau, chargé de préparer les dossiers et les séances de la Commission Locale de l'Eau. Il est assisté dans ses tâches d'une cellule d'animation administrative et technique.

Le Président décide de réunir le bureau à toutes fins utiles.

Le bureau n'est pas un organe de décision, il ne peut en aucun cas prendre de délibération, prérogative exclusive de la CLE. Toutefois, le bureau peut recevoir délégation pour répondre aux demandes d'avis que doit émettre la CLE. Les règles de fonctionnement sont alors modifiées pour identifier ces délégations.

Le bureau peut entendre et se faire assister dans ses travaux par toute personne qualifiée.

Il est composé de 13 membres :

- ◆ 7 membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux élus au sein du collège.
- ◆ 3 membres du collège des représentants des usagers élus au sein du collège.
- ◆ 3 membres du collège des représentants de l'Etat désignés par le Préfet coordonnateur du SAGE.

Le Président du bureau est le Président de la CLE. Le Vice-Président du bureau est le premier Vice-Président de la CLE. Le Président fixe les dates et les ordres du jour des séances du bureau qui sont envoyés au moins 15 jours avant la réunion.

Le Président peut inviter en tant que de besoin une ou plusieurs personnes qualifiées (experts).

Tous les membres titulaires de la Commission Locale de l'Eau sont destinataires des comptes rendus des réunions du bureau. Ceux-ci seront mis en téléchargement sur un site spécifique ou envoyés par courrier aux membres qui en formulent la demande.

ARTICLE 7 - GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE ET COMMISSIONS

La Commission Locale de l'Eau peut créer, en tant que de besoin :

- des groupes de travail technique composés de membres de la CLE, d'organismes ou personnes extérieures à la CLE,
- des Commissions géographiques ou thématiques chargées de l'examen de questions particulières.

Les travaux de ces structures ont pour objet d'apporter tous les éléments d'appréciation nécessaires aux décisions du bureau et de la CLE eux-mêmes en associant étroitement à cette expertise les acteurs du territoire.

ARTICLE 8 - COMMISSION DE COORDINATION DES SAGE MARAIS POITEVIN ET ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'ETAT « MARAIS POITEVIN »

Conformément à la décision prise par le Comité de Bassin Loire-Bretagne portant constitution d'une commission de coordination des trois SAGE du Marais Poitevin, la Commission Locale de l'Eau procédera à la désignation de ses représentants, à raison de :

- deux membres pour le collège des collectivités territoriales dont le Président, et de
- deux membres pour le collège des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations concernées.

Les représentants de la CLE au sein de la commission de coordination rendront compte en tant que de besoin des travaux de la commission de coordination.

Le Président de la CLE est l'interlocuteur privilégié du Président de l'Etablissement Public de l'Etat à caractère administratif pour la gestion de l'eau et de la biodiversité du Marais poitevin. Il rendra compte en tant que de besoin des travaux de cet établissement à la CLE.

ARTICLE 9 - MAITRISE D'OUVRAGE DES ETUDES, DES DOCUMENTS DU SAGE ET DES ANALYSES THEMATIQUES

La Commission Locale de l'Eau confie son secrétariat ainsi que la maîtrise d'ouvrages des études et analyses nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre, au suivi ou à la révision du SAGE à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise. A ce titre, l'IIBSN met à disposition de la CLE les moyens matériels et humains.

Une note de cadrage sur les principes de travail, d'accompagnement et d'échanges entre la structure porteuse et la CLE (concernant les aspects budgétaires, financiers, techniques...) est établie à cet effet. Elle est adoptée par le conseil d'administration de la structure porteuse et annexée au présent document.

ARTICLE 10 – GESTION FINANCIERE

La cellule d'animation et les études sont portées financièrement par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise. A ce titre, il est nécessaire d'élaborer conjointement les besoins de financement. Il sera donc mis à l'ordre du jour d'une séance de fin d'année un point sur ce programme prévisionnel (cf. article 5).

Suite à cette réunion, le Président de la CLE fera une proposition de budget au conseil d'administration de l'IIBSN, qui étudiera la possibilité de le mettre en œuvre en fonction des moyens budgétaires qui lui sont alloués.

ARTICLE 11 – MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La CLE est chargée de veiller à l'application des orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux une fois celui-ci approuvé.

La commission établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre défini par l'arrêté pris en application de l'article R.212-26 ou de l'article R.212-17. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassins concernés.

Un bilan annuel des dépenses engagées sera présenté à la CLE par la structure porteuse IIBSN lors de la première réunion de CLE organisée l'année suivante.

ARTICLE 12 – REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Le Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux est révisé ou modifié dans les formes prévues pour son élaboration (article L. 212-6 du code de l'environnement).

Toutefois, le SAGE peut être modifié par le représentant de l'Etat dans le département, après avis ou sur proposition de la commission locale de l'eau, si cette modification ne porte pas atteinte aux objectifs de ce schéma (article L. 212-7 du code de l'environnement).

Enfin, lorsqu'une opération soumise à enquête publique est contraire aux dispositions du règlement du SAGE, le représentant de l'Etat dans le département soumet pour avis à la commission locale de l'eau un projet de modification de ce règlement et de ses documents cartographiques. En l'absence de réponse dans un délai de quatre mois, cet avis est réputé favorable. La déclaration d'utilité publique ou d'intérêt général de cette opération ne peut être prononcée que si l'enquête publique a également porté sur ce projet de modification (article L. 212-8 du code de l'environnement).

ARTICLE 13 – MODIFICATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT

En dehors des modifications rendues nécessaires pour se mettre en conformité avec les textes législatifs ou réglementaires en vigueur, les règles de fonctionnement peuvent être modifiées si au moins la moitié des membres de la Commission le demande.

ARTICLE 14 – COMMUNICATION

Afin de donner une culture de l'eau commune à l'ensemble du territoire du SAGE, de mettre en évidence les actions du SAGE, son intérêt mais aussi ses limites, de faciliter la communication et la concertation entre les diverses familles d'acteurs, la CLE met en place des outils de communication pédagogiques.

ANNEXE 2. Liste de communes du périmètre du SAGE Vendée

DEP_	CGSN_COM	NOM_COM	arrêté de périmètre
79	79012	ARDIN	commune partiellement dans le SAGE VND
	79059	LE BUSSEAU	commune entièrement dans le SAGE VND
	79077	LA CHAPELLE-THIREUIL	commune partiellement dans le SAGE VND
	79101	COULONGES-SUR-L'AUTIZE	commune partiellement dans le SAGE VND
	79263	SAINT-LAURS	commune entièrement dans le SAGE VND
	79269	SAINT-MAIXENT-DE-BEUGNE	commune entièrement dans le SAGE VND
	79286	SAINT-PAUL-EN-GATINE	commune entièrement dans le SAGE VND
	79309	SCILLE	commune partiellement dans le SAGE VND
	85	85005	ANTIGNY
85033		BOURNEAU	commune partiellement dans le SAGE VND
85037		BREUIL-BARRET	commune entièrement dans le SAGE VND
85041		CEZAIS	commune entièrement dans le SAGE VND
85053		LA CHAPELLE-AUX-LYS	commune entièrement dans le SAGE VND
85059		LA CHATAIGNERAIE	commune partiellement dans le SAGE VND
85087		FAYMOREAU	commune entièrement dans le SAGE VND
85092		FONTENAY-LE-COMTE	commune entièrement dans le SAGE VND
85094		FOUSSAIS-PAYRE	commune entièrement dans le SAGE VND
85110		L'HERMENAULT	commune entièrement dans le SAGE VND
85125		LOGE-FOUGEREUSE	commune entièrement dans le SAGE VND
85126		LONGEVES	commune entièrement dans le SAGE VND
85136		MARILLET	commune entièrement dans le SAGE VND
85137		MARSAIS-SAINTE-RADEGONDE	commune partiellement dans le SAGE VND
85143		MERVENT	commune entièrement dans le SAGE VND
85167		L'ORBRIE	commune entièrement dans le SAGE VND
85176		PISSOTTE	commune entièrement dans le SAGE VND
85184		PUY-DE-SERRE	commune entièrement dans le SAGE VND
85205		SAINT-CYR-DES-GATS	commune partiellement dans le SAGE VND
85227		SAINT-HILAIRE-DES-LOGES	commune partiellement dans le SAGE VND

85229	SAINT-HILAIRE-DE-VOUST	commune entièrement dans le SAGE VND
85245	SAINT-MARTIN-DES-FONTAINES	commune partiellement dans le SAGE VND
85251	SAINT-MAURICE-DES-NOUES	commune entièrement dans le SAGE VND
85252	SAINT-MAURICE-LE-GIRARD	commune partiellement dans le SAGE VND
85256	SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ	commune entièrement dans le SAGE VND
85264	SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN	commune partiellement dans le SAGE VND
85271	SAINT-SULPICE-EN-PAREDS	commune entièrement dans le SAGE VND
85281	SERIGNE	commune entièrement dans le SAGE VND
85289	LA TARDIERE	commune partiellement dans le SAGE VND
85292	THOUARSAIS-BOUILDROUX	commune partiellement dans le SAGE VND
85305	VOUVANT	commune entièrement dans le SAGE VND
85306	XANTON-CHASSENON	commune partiellement dans le SAGE VND

ANNEXE 3. Liste des courriers reçus par la CLE sur l'année 2014

ENVOI	OBJET	REF	ORGANISMES	PERSONNES
08/02/2013	transmission délibération CLE modif SAGE VND Joletière	Bord-13006 - SAGE VND	SIAEP de la Forêt de Mervent	(vide)
	transmission délibération CLE 12/12/12	SAGE VND	DDTM85	Fany MOLIN
11/02/2013	convocation réunion bureau cle SAGE vnd le 21/02/2013 à 10h à St Michel le Cloucq	ConvocBureauCLEVendee 21/02/2013	Bureau CLE VND	(vide)
12/02/2013	séance plénière CLE SAGE VENDEE 11/03/2013	SAGE VND	EPMP	François MITTEAULT
27/02/2013	CRBV Vendée - détail des actions + fiche type contenu dossiers	FG/LM/2013-02-055	Syndicat mixte vendée sèvre autize	(vide)
			Syndicat intercommunal des communes riveraines de la Vendée	(vide)
		FG/LM/2013-02-056	Mairie de Breuil Barret	(vide)
			Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	(vide)
		FG/LM/2013-02-054	Mairie de Fontenay le Comte	(vide)
		FG/LM/2013-02-053	Mairie Saint Hilaire des Voust	(vide)
			Mairie Loge Fougereuse	(vide)
			Mairie La Chapelle aux Lys	(vide)
27/03/2013	dossier réunion président CLE	13-064	(vide)	Jean-Claude RICHARD
	dossiers demande subvention CRBV SAGE Vendée pour commission du 27/05/2013	FG	Conseil Régional Pays de la Loire	Damien MASINSKI
02/04/2013	CRBV SNMP et CRBV VENDEE	FG/LM/2013-03-082	Président du Conseil Régional des Pays de la Loire	(vide)
	Invitation réunion comité suivi stage plan d'eau le 11/04/2013 à 14h à La Roche sur Yon	ConvocComité_Pland4eau 11/04/13	Comité suivi stage plan d'eau Sage Vendée	(vide)
23/04/2013	Invitation réunion indicateurs de suivi du SAGE le 23/05/2013 à 9h30	FG/LM/2013-04-113	(vide)	(vide)
25/04/2013	transmission Délibération CLE SAGE vendée 11/03/2013 questions_importantes	SAGE VND	Comité de bassin Loire Bretagne	Serge LEPELTIER
	caractérisation des plans d'eau, stage GUILLOTEAU Mathieu	SAGE VND	Mairie MARILLET	Genviève BATY

			Mairie BOURNEAU	Gérard GUIGNARD
			Mairie FAYMOREAU	Marie-Thérèse JACOB
			Mairie Puy de Serre	Bernard RUSSEIL
			Mairie FOUSSAIS PAYRE	Daniel AUBINEAU
			Mairie VOUVANT	Gilles BERLAND
			Mairie MERVENT	Joël BOBINEAU
			Mairie Marsais Sainte Radegonde	Charly BODET
			Mairie Breuil Barret	Louis-Marie BRIFFAUD
			Mairie Saint Hilaire de Voust	Christian CHATELLIER
			Mairie LE BUSSEAU	Denis RENOU
			Mairie Saint Pierre du Chemin	Philippe ROCHER
			Mairie SERIGNE	Michel TAPON
26/04/2013	transmission Délibération CLE SAGE vendée 11/03/2013 OH_structurants	SAGE VND	EPMP	François MITTEAULT
30/05/2013	Contribution aux réflexions pour la mise en place d'un contrat territorial sur l'AAC de St Martin des Fontaines	SAGE VND	SIAEP de la Forêt de Mervent	Michel BOSSARD
14/06/2013	Inventaire zh	FG/LM/2013-06-147	Maire de Saint Hilaire des Loges	Bernard BŒUF
25/06/2013	Etude sur la définition des volumes prélevables sur le périmètre du SAGE Vendée	SAGE VND	Préfecture de la Vendée	Bernard SCHMELTZ
27/06/2013	Invitation réunion du comité scientifique zh le 03/07/2013 à 14h	FG/LT/2013-06-161	comité scientifique ZH	(vide)
30/08/2013	Stage plan d'eau Mathieu GUILLOTEAU - note étude	SAGE VND	(vide)	Daniel AUBINEAU Joël BOBINEAU Guy MOREAU
04/09/2013	convocation réunion comité de suivi stage plan d'eau le 09/09/2013 à 14h à la Roche sur Yon	ConvocComité_PlandEau 09/09/2013 - SAGE VND	Comité suivi stage plan d'eau Sage Vendée	(vide)
16/10/2013	demande données pêches électriques	SAGE VND	DDTM85	Claude MAILLEAU
30/10/2013	Indicateurs suivi SAGE	FG/LM/2013-10-255	CG85	Bruno RETAILLEAU
			CG79	Eric GAUTIER
			PIMP	Yann HELARY
			Vendée Eau	Eric RAMBAUD

			EPMP	Elisabeth BORNE
			Fédé pêche 85	André BUCHOU
			Fédération pêche 79	Pierre LACROIX
22/11/2013	accès données pédologiques AAC Saint Martin	FG/LT/2013-11-284	Vendée Eau	Mme BENATIER
25/11/2013	consultation de la CLE sur les projets d'installations classées pour la protection de l'environnement ICPE	SAGE VND	Préfecture de Vendée	Jean-Benoît ALBERTINI
26/11/2013	station débitmétrique sur la masse d'eau Longèves	SAGE VND	DREAL Pays de la Loire	Hubert FERRY-WILCZEK
	copie courrier concernant la demande de mise en place d'une station débitmétrique sur la Longèves	13008 SAGE vnd	AELB	Jean-Louis RIVOAL
			DDTM85	(vide)
			EPMP	François MITTEAULT
28/11/2013	compte rendu	FG/LT/2013-11-295	comité scientifique ZH	(vide)
09/12/2013	réunion trame verte et bleue à la Roche sur Yon excuses	SAGE VND	DREAL Pays de la Loire	Hubert FERRY-WILCZEK
	copie courrier questionnaire points nodaux	13009 - SAGE VND	DREAL CENTRE	Rémi OUDIN
			Agence de l'eau	Pascal BILLAULT
	questionnaire points nodaux dans le cadre de la révision du SDAGE	SAGE VND	SAFEGE	Mme Lauranne AMOROSO
17/12/2013	comité plan d'eau, compte rendu réunion 09/09/13	SAGE VND	comité plan d'eau SAGE VENDEE	(vide)

NB ce listing ne contient pas tous les courriers concernant le CRBV ni les inventaires « zones humides » réalisés en régie par l'IIBSN.

ANNEXE 4. Liste des courriers expédiés par la CLE sur l'année 2014

ENVOI	OBJET	REF	ORGANISMES	PERSONNES
13/01/2014	Evolution périmètre SAGE rivière Vendée	SAGE VND 2013-001	Préfet de le Vendée	Jean-Benoît ALBERTINI
16/01/2014	restitution de l'étude d'inventaire des zones humides	DS/LT/2013-12-308	Mairie Marsais Sainte Radegonde	Monsieur CHARLY BODET
17/01/2014	Bord. Envoi SAGE-VND-14001-copie-courrier-prefet-vendée-périmètre-VND	SAGE VND	DDTM85	Claude MAILLEAU
			IIBSN	Dominique SOUCHET
			AELB	Jean-Louis RIVOAL
			EPMP	François MITTEAULT
23/01/2014	positionnement du comité technique "zones humides"	SAGE VND 2013-002	Mairie Antigny	M. BREMAUD Christian
26/02/2014	inventaire communal des zones humides	(vide)	MAIRIE MARILLET85	Genevieve BATY
			MAIRIE MARSAIS Saint Radegonde 85	Charly BODET
			MAIRIE ST MAURICE LE GIRARD85	M. SICOT
			MAIRIE ST PIERRE DU CHEMIN 85	M. ROCHER
			MAIRIE L'ORBRIE85	MME N, LUCAS
			MAIRIE ST SULPICE 85	M. PORCHET
			MAIRIE SainT HILAIRE DES LOGES85	M. BŒUF
			MAIRIE DE FONTENAY le Comte 85	M. FOURAGE
MAIRIE LA CHATAIGNERAIE 85	M. B. BOIRASME			
06/03/2014	positionnement du comité technique "zones humides"	(vide)	Mairie Antigny	M. BREMAUD Christian
	Contrat territorial de St-Martin copie de la délibération de la cle en date du 30 janvier 2014	(vide)	AGENCE DE L'EAU44	M. RIVOAL
	Contrat territorial Milieux Aquatiques "zones"humides" bassin de la Vendée porté par le Syndicat Mixte Vendee Sèvre Autizes-Délibération de la CLE en date du 30 janvier 2014	(vide)	Syndicat mixte VENDEE SEVRE AUTIZES	M. le Président
			AGENCE DE L'EAU 44	M. RIVOAL
Contrat territorial de St Martin - copie de la délibération de la CLE en date du 30 janvier 2014	(vide)	DDTM85	M. MAILLEAU	
		SIUE de la forêt de Mervent	M. BOSSARD	
08/04/2014	SACE/Trame verte et bleue :	(vide)	SAGE VENDEE	M. FERRY WILCZEK

	contributions			
25/04/2014	levées des réserves du comité de bassin	(vide)	AELB	M. MATHIEU
	plaquette d'information	(vide)	SAGE VENDEE	TTES LES MAIRIES SAGE 85
	caracterisation des plans d'eau étude 2014	(vide)	SAGE VENDEE	TTES LES MAIRIES SAGE 85
22/05/2014	consultation pour la réalisation de levés bathymétriques	LT/FG/2014-05-150	SEMANTIC TS	S. HERNANDEZ
			INGEO	M. FAUQUEMBERGUE
			ECR Environnement Sud-Ouest	MME LIARD
			HOCER	M. F. PLUQUET
			IN VIVO	Mme MORONVALLE
			GEOXYZ	MME POLLET
			Cabinet SUSSET & ASSOCIE	M. SUSSET
			AXI CONSEIL	M. HENAUT
			CALLIGEE	MME BORNE
			AEROTOPO	M. Balacé
			D2L	M. LEMOIGNE
23/05/2014	BORD.ENVOI SAGE-VND-14004-140522_VND-prefet-vendée-designation_cle_asso79	(vide)	ASS. DES MAIRES 79	M. le Président
	désignation des élus à la Commission Locale de l'Eau	SAGE VND 2014	PREFECTURE85	M. LE PREFET
	BORD.ENVOI SAGE-VND-140522_VND-vendee-designation_cle_asso85	(vide)	ASSO. MAIRES 85	M. le Président
	réponse à votre courrier en date du 3 avril 2014	(vide)	MAIRIE FOUSSAIS PAYRE	M. AUBINEAU Maire
03/06/2014	inventaires de zones humides 11 communes (un DVD par commune)	FG/LT/2014-05-143	DDT 79	M. B. PAJAU
	rapport d'analyse des offres réalisation de levés bathymétriques de pièces d'eau intérieures supérieures à 5000m2 en domaine privé (périmètre du SAGE Vendée)	LT/FG/2014-06-153	Cabinet SUSSET & ASSOCIE	M. SUSSET
05/06/2014	MAPA2014009 consultation pour la réalisation de levés bathymétriques AR 2C 066 511 9834 9	Ref LT-LM-MAPA2014009-notif	D2L M. LE MOIGNE	M. LE MOIGNE
	inventaires des zones humides	FG/LT/2014-06-156	DDTM85	M. DAVID
19/06/2014	compte rendu de la réunion de CLE du SAGE du 30 janvier 2014	(vide)	Liste CLE SAGE vnd	(vide)
27/06/2014	rapport d'analyses des offres pour le marché de levés bathymétriques	LT/FG/2014-06-172	AEROTOPO	M. JC BALACE
02/07/2014	14-213-BORD,ENVOI MOREAU Guy plan d'eau	(vide)	Moreau Guy	(vide)

	14-212-BORD,ENVOI Ville de Fontenay le comte patrimoine	(vide)	Service administratif et juridique	MME BOURGOIN
22/07/2014	Compte rendu de la réunion de CLE du SAGE	Bord/14-231	OFFICE NATIONAL DES FORETS CENTRE OUEST AUVERGNE LIMOUSIN	Mr le Directeur
08/08/2014	envoi atlas de la commune	Bord/14-249	MAIRIE CEZAIS	M. PETORIN
14/08/2014	14-252-BORD.ENVOI CCPFC echange donnees zh.doc vnd	Bord/14-252	COMMUNAUTE DE COMMUNES FONTENAY LE COMTE CCPFC	M. LE PRESIDENT
14/02/2014	réponse technique avis Projet de barreau de liaison entre le pôle du Seillot et la ZAE route de Niort à Fontenay-le-Comte	mail LT	CCPFC	FLEURY G
	réponse technique avis Aménagement de la ZAE du Moulin de la Cour au Langon sur environ 3.3ha	mail LT	CCPFC	FLEURY G
10/09/2014	Restitution de l'étude d'inventaire des zones humides à l'échelle communale	DS-LT-2014-08-221	Mairie ARDIN	M le Maire
16/10/2014	convention de partage de données fiche de métadonnée concernant les inventaires zones humides et les plans d'eau du réseau hydrographique	LT/LM/2014-10-271	VENDEE EAU	Président
03/11/2014	réunion présidents Orléans CLE 4 décembre 2014	Bord/14-334	Syndicat mixte VENDEE SEVRE AUTIZES	M. RICHARD Président CLE DU SAGE VENDEE
20/11/2014	Restitution de l'étude d'inventaire des zones humides à l'échelle communale	DS/LT/2014-11-317	MAIRIE Rouillé	Véronique ROCHAIS
27/11/2014	envoi copie du Courrier adressé à M. le Maire d'Antigny	AGE-VND-141127_VNDzh antigny aelb	AELB NANTES	Bordereau
	suite à notre rencontre du 9 septembre 2014	(vide)	MAIRIE FOUSSAIS PAYRE	MAIRE
	reprise de l'étude d'inventaire des zones humides	(vide)	Mairie Antigny	M. GOURMAUD
04/12/2014	non respect du marché MAPA 2014009	LT2014-12-349	QUARTA	(vide)
17/12/2014	délibération de la CLE	(vide)	DDTM 85	M. MAILLEAU
Total général				

Liste plus ou moins exhaustive

ANNEXE 5. Liste des réunions liées à la CLE du SAGE Vendée depuis 1997

année	MOIS	date	CLE ou bureau CLI	remarques
1997	12	15/12/1997	CLE	
1998	6	08/06/1998	CLE	
	12	07/12/1998	CLE	
2000	4	04/04/2000	CLE	
	10	11/10/2000	CLE	
	11	14/11/2000	CLE	
2001	1	22/01/2001	CLE	
	3	06/03/2001	CLE	
	11	13/11/2001	CLE	
2002	10	02/10/2002	CLE	
2003	1	28/01/2003	bureau de CLE	
	7	25/07/2003	CLE	
	10	07/10/2003	bureau de CLE	
2004	5	18/05/2004	CLE	
	9	03/09/2004	CLE	
	10	26/10/2004	bureau de CLE	
	12	20/12/2004	CLE	
2005	6	16/06/2005	CLE	
	9	05/09/2005	bureau de CLE	
	10	28/10/2005	bureau de CLE	
	12	16/12/2005	CLE	
2006	3	29/03/2006	CLE	
	6	06/06/2006	bureau de CLE	
	7	12/07/2006	CLE	
2007	1	17/01/2007	bureau de CLE	
	4	02/04/2007	CLE	
	6	28/06/2007	bureau de CLE	
	10	29/10/2007	bureau de CLE	ANNULE
	11	13/11/2007	bureau de CLE	
	12	20/12/2007	CLE	
2008	1	14/01/2008	bureau de CLE	
	2	05/02/2008	CLE	ANNULE
		28/02/2008	CLE	ANNULE
	11	06/11/2008	CLE (1er collège)	
		21/11/2008	CLE	
	12	12/12/2008	bureau de CLE	
			CLE	

année	MOIS	date	CLE ou bureau CLI	remarques	
2009	2	03/02/2009	bureau de CLE		
			CLE		
		26/02/2009	CLE		
	3	19/03/2009	apmidi	CLE	
		19/03/2009	matin	CLE	
	4	14/04/2009	bureau de CLE		
		28/04/2009	CLE		
		30/11/2009	CLE		
2010	2	10/02/2010	CLE		
	5	17/05/2010	CLE		
	10	04/10/2010	CLE (1er collège)		
		29/10/2010	CLE		
	12	13/12/2010	bureau de CLE		
2011	1	31/01/2011	CLE		
	5	30/05/2011	bureau de CLE		
	7	01/07/2011	bureau de CLE		
	9	19/09/2011	CLE		
	11	17/11/2011	bureau de CLE		
	12	15/12/2011	CLE		
2012	3	20/03/2012 14:30	CLE		
	6	14/06/2012 09:30	bureau de CLE		
	10	01/10/2012 14:30	CLE		
	11	12/11/2012 10:00	bureau de CLE		
	12	12/12/2012 14:30	CLE		
2013	2	21/02/2013 10:00	bureau de CLE		
	3	11/03/2013 14:30	CLE		
	6	24/06/2013 09:30	CLE		
	9	09/09/2013 09:30	CLE		
2014	1	10/01/2014	bureau de CLE		
		30/01/2014	CLE		
	3	03/03/2014 09:30	bureau de CLE		
	10	06/10/2014	CLE		
	11	05/11/2014	bureau de CLE		
12	15/12/2014	CLE			

ANNEXE 7. Réunions invitant la cellule animation ou le Président de la CLE

NB de nombreuses invitations arrivent par mail et ne sont donc pas enregistrées ici

DATE	catégorie	OBJET	ORGANISMES/PERSONNES	date de réunion
27/01/2014	réunion	invitation séance plénière comité de bassin le 13/02/2014 à 14h	Comité de bassin Loire Bretagne	13/02/2014
28/01/2014	réunion	Invitation réunion d'échanges autour des nouveaux dispositifs agroenvironnementaux liés à l'enjeu eau le vendredi 14/02/14 à 9h30 à Angers	DRAAF Pays de la Loire	14/02/2014
30/01/2014	réunion	Invitation réunion zh le mercredi 12/02/14 à 9h45	Mairie l'Hermenault	12/02/2014
04/02/2014	réunion	clé du SAGE DU LAY réunion CLE le 28/02/2014 à 10h mairie de Mareuil	Syndicat mixte LAY MARAIS POITEVIN	28/02/2014
17/02/2014	réunion	invitation comité élargi de la mission inter-services de l'eau et de la nature le 27/03/14 à 9h30	DDTM85	27/03/2014
21/02/2014	réunion	Etude inventaire zh, invitation réunion 05/03/14 à 14h	Mairie Coulonges sur l'Autize	05/03/2014
05/03/2014	réunion	révision du SDAGE Loire Bretagne programme de mesures - invitation réunion des techniciens du comité technique territorial de la commission Loire aval et côtiers vendéens - jeudi 20 mars à 14h à Nantes	AELB-DREAL Pays de La Loire-ONEMA	20/03/2014
18/04/2014	réunion	rencontres de l'eau en Loire Bretagne "la gestion intégrée des eaux pluviales le mardi 27/05/14	Agence de l'eau Loire Bretagne	27/05/2014
20/05/2014	réunion	invitation signature contrat vendredi 06/06/2014 à 11h à la salle des fêtes de Saint Martin des Fontaines	Syndicat Intercommunal en Eau potable de la Forêt de Mervent	06/06/2014
		invitation rencontre "l'eau un enjeu territorial" organisation et mutualisation - 04/06/2014 à 14h au CG	CG79	04/06/2014
21/05/2014	réunion	invitation signature contrat reconquête auqlité eau captage Saint Martin des Fontaines le 06/06/2014 à 11h	Syndicat Intercommunal en Eau potable de la Forêt de Mervent	06/06/2014
06/06/2014	réunion	invitation conférence de l'eau 03/07/2014 - 14h30 salle des delib	DDT79	03/07/2014
10/06/2014	réunion	invitation le 15 juin 2014 fête du marais POITEVIN	CR POITOU CHARENTES	15/06/2014
12/06/2014	réunion	invitation au comité de pilotage le 26/06/2014	SIAE ???	26/06/2014
30/06/2014	réunion	CTMA Longèves comité de pilotage le 10/07/ 14 à l'HERMENAULT	Syndicat mixte Vendée Sèvre Autize	10/07/2014
25/08/2014	réunion	Journée d'informations et de débats relative aux conséquences de la compétence :GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS(GEMAPI) vendredi 19/09/2014	Syndicat mixte EPTB SN 85	19/09/2014
04/09/2014	réunion	réunion CLE du SAGE du LAY 8/10/2014 9H30 Mairie de Mareuil/Lay	Syndicat mixte Lay Marais Poitevin	08/10/2014
17/09/2014	réunion	Invitation séance plénière jeudi 02/10/2014 à 10h à Orléans	Comité de bassin Loire Bretagne	02/10/2014
25/09/2014	réunion	séance plénière du comité de bassin Loire Bretagne le 2/10/2014	AELB Orléans	02/10/2014
26/09/2014	réunion	dossier de séance plénière du 2/10/2014	AELB Orléans	02/10/2014
06/10/2014	réunion	inviation au comité de pilotage du "contrat nature" le 17/11/2014	PAYS DE FONTENAY	17/11/2014
13/10/2014	réunion	réunion 3/11/2014 MAIRIE DE MERVENT	SIAEP de la Forêt de Mervent	03/11/2014
21/10/2014	réunion	CTMA Vendée amont Mère-comité technique le 6/11/14	SYNDICAT MIXTE	06/11/2014
		Rencontre de l'eau du 27/11 à Vierzon	AELB Orléans	27/11/2014
22/10/2014	réunion	invitation conférence départementale de l'eau le jeudi 27/11/2014 à 9h30 à la préfecture	DDT79	27/11/2014

		de Niort		
31/10/2014	réunion	Invitation à la réunion des présidents des CLE le 4/12/2014	Agence de l'eau Loire Bretagne	04/12/2014
03/11/2014	réunion	réunion avec les élus et les exploitants agricoles le 2/12/2014 Mairie de MERVENT	Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable	02/12/2014
18/11/2014	réunion	réunion de la CLE du SAGE du LAY le 9/12/2015	Syndicat mixte Lay Marais Poitevin	09/12/2015
21/11/2014	réunion	journée observatoire du patrimoine naturel du Marais Poitevin le 16/12/2014	Parc naturel du Marais POITEVIN	16/12/2014
24/11/2014	réunion	comité de pilotage du CTMA cadre du Marais Poitevin le 17/12/2014 à Luçon	ETS PUBLIC DU Marais Poitevin	17/12/2014
		séance plénière du comité de bassin Loire Bretagne le 11/12/2014 à Orléans	AELB	11/12/2014
01/12/2014	réunion	séance plénière du comité de bassin Loire Bretagne le 11/12/2014 à Orléans (dossier)	AELB Orléans	11/12/2014
03/12/2014	réunion	Invitation comité pilotage CTMA Marais poitevin Vendée - mercredi 17/12/14 à 14h30	Syndicat mxte VSA	17/12/2014
12/12/2014	réunion	réunion projet de création du parc naturel marin de l'estuaire Gironde le 10/12/2014	DDTM85 - NAULLEAU P.	10/12/2014
15/12/2014	réunion	réunions des comités techniques territoriaux le 17/12/2014 à ANGERS	COMITES TECHNIQUES TERRITORIAUX MAYENNE SARTHE LOIR ET LOIRE AVAL ET COTIERS VENDEENS	17/12/2014
16/12/2014	réunion	invitation au 16e carrefour des gestions locales de l'eau	AELB Orléans	??

ANNEXE 8. Bilan de la mise en œuvre des dispositions du SAGE –année 2014-

Objectif	Sous-Objectif	disposition	Type d'actions	Intitulé de l'action	portée juridique	mise en œuvre Etat 2014 commentaires Ract
		1A-1	objectif	gestion des ouvrages de Mervent	opp. adm.	en cours
		1B-1	étude	etude niveaux d'eau	recommandation	en cours
		1C- 2	réglementaire		opp. adm.	réalisée mais non récupérée
		1C- 3	objectif	Volume d'eau produit	opp. adm.	Police de l'eau / réflexion pour Complexe étude à prévoir
		1C-1	étude	bilan d'eau	opp. adm.	(vide)
		1D-1	étude	étude dmb	opp. adm.	en cours (non validé)
		1D-2	étude	étude volumétrique	opp. adm.	indirectement en cours
		1D-3	étude	étude laché par bâchers	opp. adm.	en cours (non validé)
		1D-4	étude	mutualisation des études	recommandation	réalisé
		1D-5	réglementaire		opp. adm.	Police de l'eau
		1D-6	réglementaire		opp. adm.	réflexion pour la révision du SDAGE
		1E-1			recommandation	(vide)
		1E-2	Communication		opp. adm.	?
		1F-1	étude	capacité des retenues	opp. adm.	non
		1G-1	concertation / communication		recommandation	(vide)
Total _						
		article 1	réglementaire		opp. Tiers.	Police de l'eau
		article 10	réglementaire / étude	etude de vidange de retenue	opp. Tiers.	Police de l'eau
		article 11	réglementaire / étude / travaux	Mise en place de station débitmétrique	opp. Tiers.	Police de l'eau
		article 2	objectif		opp. Tiers.	Police de l'eau
		article 3	méthode		opp. Tiers.	Police de l'eau
		article 4	réglementaire / objectif		opp. Tiers.	Police de l'eau
		article 5	réglementaire / objectif		opp. Tiers.	Police de l'eau
		article 6	étude	etude de définition des dmb	opp. Tiers.	en cours (non validé)
		article 7	réglementaire / objectif	soutien d'étiage ; convention	opp. Tiers.	Police de l'eau
		article 8	réglementaire		opp. Tiers.	Police de l'eau
		article 9	réglementaire / étude / travaux	Dispositif de franchissement	opp. Tiers.	Police de l'eau
Total règlement						

Total Objectif 1 -					
	2A-1	objectif	Volume exploitation des nappes du Sud Vendée	opp. adm.	Police de l'eau / étude BRGM pour réserves
	2A-2	objectif	piézométrie de crise	opp. adm.	Police de l'eau
	2A-3	réglementaire / travaux	création de réserve de substitution / modalités de remplissage	opp. adm.	en cours
	2A-4	travaux	installation d'un piézomètre	recommandation	non (demande dans cadre PDM)
	2B-1	étude	définition des enveloppes de débits	opp. adm.	non
	2B-2	réglementaire		opp. adm.	(vide)
	2B-3	objectif	harmonisation des arrêté cadre	opp. adm.	Police de l'eau
	2B-4	objectif	DCR DCR point nodal	opp. adm.	Police de l'eau
	2B-5	travaux	station débitmétrique	opp. adm.	non / réflexion
	2C-1	objectif	DOE point nodal	opp. adm.	Police de l'eau
	2C-2	objectif	intégration dans le SDAGE	recommandation	Police de l'eau
	2C-3	objectif	points nodaux complémentaires	opp. adm.	Police de l'eau
	2D-1	travaux	station débitmétrique	opp. adm.	réflexion (?) pour station non opérationnelle
	2E-1	étude	plan d'économie d'eau	opp. adm.	non
	Total _				
	article 12	travaux	traitement phosphore dans step	opp. Tiers.	Police de l'eau
	Total règlement				
Total Objectif 2 -					
	3A-1	étude	définition AZI	opp. adm.	réflexion dans le cadre du PAPI + établissement carte suite connaissance recueillie (cf srce)
	3B-1	réglementaire	repérage des zones d'expansion de crues	opp. adm.	non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle
	3B-2	réglementaire	repérage des zones d'expansion de crues	opp. adm.	non fait de façon systématique dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle
	3C-1	réglementaire / étude	mise a jour zonage eaux pluviales	opp. adm.	non fait dans les documents d'urbanisme à l'heure actuelle
	3C-2	réglementaire		opp. adm.	?
	3C-3			rappel	?
	Total _				
Total Objectif 3 -					
	article 12	travaux	traitement phosphore dans step	opp. Tiers.	Police de l'eau
	Total règlement				
	4A-1	objectif	Objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates Eaux superficielles	opp. adm.	Police de l'eau
	4A-2	réglementaire / étude	Point nodal qualitatif Longèves	opp. adm.	non
	4A-3	objectif	Objectif de qualité de l'eau Nitrates Phosphates	opp. adm.	Police de l'eau

		Eaux souterraines		
4B-1	réglementaire / actions	Action dans cadre du PAZV	opp. adm.	non vérifié par rapport au nouveau PAZV
4B-2	réglementaire	Action dans cadre du PAZV	opp. adm.	non vérifié par rapport au nouveau PAZV
4B-3	concertation / communication		opp. adm.	indirect
4B-4	réglementaire	Action dans cadre du PAZV	recommandation	non
4C-1	objectif	Planification de l'assainissement	recommandation	Police de l'eau
4C-2	réglementaire / étude	zonage d'assainissement	opp. adm.	à vérifier
4C-3	étude (réglementaire ?)	inventaire installation ...	recommandation	à vérifier
4D-1	réglementaire	Etablissement reglement d'ANC	opp. adm.	à vérifier
4D-2	travaux		opp. adm.	à vérifier
4D-3	animation		recommandation	à vérifier
4E-1	réglementaire	actualisation rejets	opp. adm.	à vérifier
4E-2	réglementaire	rapport annuel service assainissement	opp. adm.	à vérifier
4E-3	réglementaire	reglement d'assainissement	opp. adm.	à vérifier
4E-4	réglementaire		recommandation	à vérifier
4E-5	étude (réglementaire ?)	programme police des branchements	recommandation	à vérifier
4F-1	réglementaire / objectif		opp. adm.	à vérifier
4F-2	réglementaire		opp. adm.	à vérifier
4F-3	étude (réglementaire ?)	faisabilité unité de déshydratation et de chaulage	opp. adm.	à vérifier
4G-1	réglementaire / étude	etude traitement phosphore pour AC	opp. adm.	Police de l'eau
4G-2	réglementaire / étude	etude limitation rejet en cours d'eau STEP	opp. adm.	Police de l'eau
4H-1	étude (réglementaire ?)	étude eaux parasite	opp. adm.	à vérifier
4H-2	étude (réglementaire ?)	diagnostic reseau d'assainissement	recommandation	à vérifier
4I-1	étude	diagnostic bilan phosphore	opp. adm.	non
Total Sous objectif 1 - Lutter contre la pollution par les nitrates et les matières phosphorées				
4J-1	mesure		opp. adm.	non
4J-2	objectif	Objectif de qualité de l'eau	opp. adm.	Police de l'eau
4J-3	objectif	Objectif de qualité de l'eau	opp. adm.	Police de l'eau
4J-4	méthode		recommandation	?
4K-1	étude	plan de désherbage	opp. adm.	animations de réalisées + plan de désherbage financés dans cadre CRBV (ComcomFLC) + prévu CTSMF

4K-2	réglementaire		opp. adm.	à vérifier
4K-3			recommandation	en cours / réalisé
4L-1	animation		opp. adm.	en cours / réalisé + questionnaire prévu
4M-1	animation		opp. adm.	en cours (notamment CT St Martin + Ecophyto)
4M-2	animation		opp. adm.	?
4M-3	animation		recommandation	?
4N-1	animation		recommandation	en cours (notamment CT St Martin + Ecophyto)
4N-2	financier		opp. adm.	?
4N-3	animation	animation diagnostic Phytosanitaires	recommandation	en cours (notamment CT St Martin + Ecophyto)
4N-4	réglementaire		rappel	Police de l'eau

Total Sous objectif 2 - Lutter contre la pollution par les pesticides

4O-1	étude	étude définition des AAC et zone d'érosion	opp. adm.	non
4O-2	réglementaire / étude	bilan du diagnostic de bassin	opp. adm.	à vérifier
4O-3	animation		recommandation	prévu (notamment CT St Martin)
4O-4	réglementaire / actions	Action dans cadre du PAZV	opp. adm.	à vérifier
4O-5	Communication	liste des MAE	opp. adm.	non
4P-1	étude / méthode	inventaire du bocage	opp. adm.	à vérifier (non exhaustif dans cadre des PLU)
4P-2	réglementaire		opp. adm.	à vérifier (non exhaustif dans cadre des PLU)
4P-3	Communication		opp. adm.	non
4P-4			recommandation	à vérifier
4P-5	travaux	Travaux sur abreuvoir	opp. adm.	en cours BV Longèves
4P-6	réglementaire	Mise en place de bandes tampon	opp. adm. / recommandation	en cours / Police de l'eau
4P-7	réglementaire / étude	Plan d'épandage	opp. adm.	à vérifier
4P-8	réglementaire / étude / travaux	amélioration rejets Drainage	opp. adm.	Police de l'eau
4P-9		rôle des ripisylves et zones humides	recommandation	Police de l'eau

Total Sous objectif 3 - Lutter contre la pollution bactériologique

4Q-1	objectif	exploitation des nappes	opp. adm.	Police de l'eau
4Q-2	objectif	reconquête de la qualité des eaux / secteur prioritaire	opp. adm.	en cours (AAC St Martin)
4Q-3	action	mise en place de contrat de bassin versant	opp. adm.	en cours (AAC St Martin)
4Q-4	réglementaire / étude	mise à jour des PPC	opp. adm.	Police de l'eau / à vérifier

Total Sous objectif 4 - Assurer la reconquête de la qualité des eaux brutes pour l'alimentation en eau potable des

populations					
Total Objectif 4 -					
	article 13	réglementaire / étude	Compensation OH	opp. Tiers.	Police de l'eau
Total règlement					
	5A-1	étude	inventaire des zones humides	opp. adm.	23 communes sur 40
	5A-2	méthode		opp. adm.	réalisé
	5A-3	concertation / communication		opp. adm.	en cours
	5A-4	Communication		opp. adm.	en cours
	5A-5	réglementaire / étude	Etudes environnementales réglementaires volet ZH	opp. adm.	Police de l'eau
	5A-6	réglementaire	MAJ SDVP ; PDPG	opp. adm.	à vérifier
	5B-1	réglementaire	Prise en compte zh dans doc urba	opp. adm.	en cours
	5B-2	réglementaire	Prise en compte zh dans doc urba	opp. adm.	en cours
	5B-3	réglementaire	Prise en compte zh dans doc urba	opp. adm.	en cours
	5B-4	réglementaire	Prise en compte zh dans doc urba	opp. adm.	en cours
	5B-5	réglementaire	Prise en compte zh dans doc urba	opp. adm.	en cours
	5B-6	réglementaire	Prise en compte zh dans doc urba	opp. adm.	en cours
	5C-1	réglementaire / étude	Etudes environnementales réglementaires volet ZH	opp. adm.	Police de l'eau
	5C-2	réglementaire	MAJ SDVP ; PDPG	opp. adm.	non
	5C-3	travaux	Résorption des décharges sauvages	opp. adm.	à vérifier
	5C-4	étude	Etude de bassin versant volet ZH	recommandation	en cours (CT St Martin, non pris en cpte dans PPC Mervent)
	5C-5	animation	Animation pour mise en place de protection des ZH	rappel	non
	5C-6	réglementaire / étude	Fertilisation azotée	rappel	Police de l'eau
	5C-7	étude	Définition des ZHIEP ZSGE	opp. adm.	à prévoir (1er travail de fait avec la hiérarchisation des communes)
Total Sous objectif 1- Préservation et reconquête des zones humides					
	5D-1	étude	Inventaire des ouvrages hydrauliques	opp. adm.	BV Longèves réalisé + inventaire Fédération de Pêche 85 + plan d'eau=> non fait sur le reste
	5D-2	étude	diagnostic des ouvrages hydrauliques	opp. adm.	non
	5D-3	étude	Evaluation du taux d'étagement	opp. adm.	non
	5D-4	réglementaire		opp. adm.	non
	5D-5	réglementaire	MAJ SDVP ; PDPG	opp. adm.	non
	5E-1	réglementaire / étude / travaux	Dispositif de franchissement	opp. adm.	en cours BV Longèves + Vendée aval
	5E-2	réglementaire		opp. adm.	à vérifier
	5E-3	réglementaire / étude / travaux	Dispositif de franchissement	opp. adm.	à vérifier

5F-1	étude	Liste des cours d'eau à fort potentiel	opp. adm.	à vérifier
5F-2	réglementaire / étude / travaux	Dispositif de franchissement	recommandation	en cours BV Longèves
5F-3	animation	accompagnement des propriétaires d'ouvrages	opp. adm.	en cours BV Longèves
5F-4	réglementaire / étude	étude cumul OH	opp. adm.	en cours BV Longèves
5F-5	réglementaire / étude	Etude impact	opp. adm.	Police de l'eau / à vérifier
5F-6	étude	Liste des ouvrages hydrauliques sans usage	opp. adm.	non
5G-1	réglementaire / étude	Compensation travaux en cours d'eau	opp. adm.	Police de l'eau
5G-2	réglementaire / étude	Etude diagnostic dynamique fluviale et scenarii	opp. adm.	en cours BV Longèves / à vérifier
5G-3	acquisition foncière	acquisition foncière de bords de cours d'eau	recommandation	à vérifier
5H-1	étude + travaux	Programme de restauration des cours d'eau sur le BV	opp. adm.	MEP BV Longèves / réflexion Vendée Amont Mère
5H-2	concertation / communication	Animation d'un comité de pilotage + rapport d'activité	opp. adm.	en cours BV Longèves
5H-3	étude	Etude sur les pratiques d'entretien des cours d'eau	opp. adm.	non
5H-4	étude	Etude cause de dégradation + étude bilan	opp. adm.	non
5H-5	moyens humains	Poste de technicien	opp. adm.	en cours BV Longèves + Vendée aval
5H-6	objectif	objectif des programmes coordonnés d'entretien des cours d'eau	opp. adm.	réflexion Vendée Amont Mère + en cours BV Longèves
5H-7	réglementaire / financier		opp. adm.	à vérifier
5I-1	inventaire	Inventaire des frayères	opp. adm.	arrêté frayère + en cours BV Longèves

Total Sous objectif 2 - Bonne qualité écologique et piscicole des cours d'eau

5J-1	réglementaire		opp. adm.	Police de l'eau
5J-2	réglementaire / étude	Etude impact du plan d'eau	opp. adm.	Police de l'eau
5J-3	réglementaire	mesures conservatrices des plans d'eau	opp. adm.	à vérifier
5J-4	réglementaire / étude	etude cumul plan d'eau	opp. adm.	à vérifier (en partie étudié)
5J-5	réglementaire		opp. adm.	à vérifier
5J-6	réglementaire / étude	étude régularisation et compensation	opp. adm.	Police de l'eau / à vérifier
5J-7	réglementaire / financier		opp. adm.	à vérifier
5J-8	réglementaire	MAJ SDVP ; PDPG	opp. adm.	non
5J-9	réglementaire	Prise en compte de l'enjeu plan d'eau dans doc urba	opp. adm.	à vérifier
5J-10	inventaire	Stats sur les plans d'eau	opp. adm.	en cours
5J-11	inventaire	Actualisation de l'inventaire plan d'eau	opp. adm.	en partie dans le cadre des inventaires ZH
5K-1	étude	étude impact des plans d'eau	opp. adm.	en partie en cours
5K-2	réglementaire		opp. adm.	à vérifier

	5K-3	réglementaire /étude	étude incidence vidange	rappel	Police de l'eau
	5L-1	étude		opp. adm.	?
	5L-2	réglementaire		opp. adm.	étude du cas de la Joletière AEP prio
Total Sous objectif 3 - Limiter l'impact des plans d'eau sur le milieu					
	5M-1			opp. adm. / recommandation	Police de l'eau
Total Sous objectif 4 - Préserver les têtes de bassin versant					
Total Objectif 5 -					
	6A-1			opp. adm.	réalisée
	6A-2			opp. adm.	réalisée
	6A-3			opp. adm.	en cours
	6A-4	Communication		opp. adm.	en cours
	6A-5	Communication	Communication de la CLE, tableau de bord	opp. adm.	en cours
	6A-6	Communication		opp. adm.	en cours
	Total				
Total Objectif 6 -					

ANNEXE 9. Revue de presse année 2014

Cuest-Franco
Mercredi 5 mars 2014

Boureau

Conseil municipal : les zones humides inventoriées

Après un vote à bulletin secret (12 oui, 11 voix pour et 1 blanc), l'inventaire des zones humides, du réseau hydrologique et des plans d'eau réalisés sur la commune de Boureau par le bureau d'études Hydrocopt, a été validé. La surface totale des zones humides est de 703 ha, ce qui représente 5,2 % de la surface cadastrale. Les cartes qui sont réparties dans les zones humides sont ensuite consultables en mairie aux heures et jours suivants.

Salle polyvalente
Pour la reconstruction de la salle polyvalente, le conseil décide de retirer

l'offre du bureau de cartographie (Agave), soit La Roche-au-Fort, pour réaliser le contrôle de diagnostic, aménagé pour un montant de 528 € HT.

Déclaration d'urgence
La prise de compétence de la communauté de communes du Pays de Fontenay-sur-Charente a été approuvée en distribution aux 17 communes adhérentes du syndicat mixte Vendée-Sèvre-Autais.

Naissance
Colinne Margot, née à la maternité du gîte rural Sud-Vendée de Fontenay-le-Comte.

Cuest-Franco
Mardi 4 mars 2014

Cartons de La Châtagnière et Sainte-Hermine

Le travail de repérage des zones humides est lancé

Dans le cadre de la loi sur l'eau, le SDAGE de la Sèvre-Nantaise a été approuvé en décembre 2012. Ce document prévoit un inventaire des zones humides de la commune de La Châtagnière et de la commune de Sainte-Hermine. Le travail de repérage est lancé par le bureau d'études Hydrocopt.

Présentation de la commune de La Châtagnière
Le maire Gérard Guignard a présenté la nouvelle commune de La Châtagnière et de Sainte-Hermine, créée le 1er janvier 2014. Le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur et le règlement de fonctionnement.

Présentation de la commune de Sainte-Hermine
Le maire Gérard Guignard a présenté la nouvelle commune de La Châtagnière et de Sainte-Hermine, créée le 1er janvier 2014. Le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur et le règlement de fonctionnement.

Le maire, Gérard Guignard, se présentera comme conseiller municipal

Gérard Guignard, le maire, a présenté sa candidature pour se présenter comme conseiller municipal lors des élections municipales de 2014. Il a été élu conseiller municipal et a été nommé maire de la commune.

Présentation de la commune de La Châtagnière
Le maire Gérard Guignard a présenté la nouvelle commune de La Châtagnière et de Sainte-Hermine, créée le 1er janvier 2014. Le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur et le règlement de fonctionnement.

Présentation de la commune de Sainte-Hermine
Le maire Gérard Guignard a présenté la nouvelle commune de La Châtagnière et de Sainte-Hermine, créée le 1er janvier 2014. Le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur et le règlement de fonctionnement.

Aux barrages, on gère les apports hors normes

Fontenay-le-Comte a pu trouver les moyens de faire passer les crues hivernales dans le bassin d'écoulement de Mervent, sans trop de soucis, grâce aux barrages de Mervent.

Présentation de la commune de La Châtagnière
Le maire Gérard Guignard a présenté la nouvelle commune de La Châtagnière et de Sainte-Hermine, créée le 1er janvier 2014. Le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur et le règlement de fonctionnement.

Présentation de la commune de Sainte-Hermine
Le maire Gérard Guignard a présenté la nouvelle commune de La Châtagnière et de Sainte-Hermine, créée le 1er janvier 2014. Le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur et le règlement de fonctionnement.

Fontenay-le-Comte

Puy-de-Serre

Inventaire des zones humides au conseil municipal

Après un vote à bulletin secret (12 oui, 11 voix pour et 1 blanc), l'inventaire des zones humides, du réseau hydrologique et des plans d'eau réalisés sur la commune de Puy-de-Serre par le bureau d'études Hydrocopt, a été validé. La surface totale des zones humides est de 703 ha, ce qui représente 5,2 % de la surface cadastrale. Les cartes qui sont réparties dans les zones humides sont ensuite consultables en mairie aux heures et jours suivants.

LETTRE ROUBINE Dans le cadre de la rivière du Sable Loire Bretagne, Serge Gohet, responsable conseil, présente ainsi la cartographie des zones humides de la commune de Marais potevins.

Marais potevins : « Toujours plus »

Après une première information générale sur la cartographie des zones humides de la commune, une évaluation a été réalisée sur le terrain en présence des différentes personnes selon les secteurs concernés. L'étude ainsi réalisée est disponible en mairie jusqu'au 11 février, pour être consultée et, éventuellement, faire l'objet de modifications, la avant d'être soumise à l'approbation définitive.

Infocallote
Pour pratiquer dans Cuest-Franco, saisissez votre info sur infocallote.fr

L'Hermenault

Zones Humides

Après une première information générale sur la cartographie des zones humides de la commune, une évaluation a été réalisée sur le terrain en présence des différentes personnes selon les secteurs concernés. L'étude ainsi réalisée est disponible en mairie jusqu'au 11 février, pour être consultée et, éventuellement, faire l'objet de modifications, la avant d'être soumise à l'approbation définitive.

Infocallote
Pour pratiquer dans Cuest-Franco, saisissez votre info sur infocallote.fr

Le barrage de Mervent s'offre un chantier sans problème

Le barrage de Mervent a été construit sans problème grâce aux barrages de Mervent.

Présentation de la commune de La Châtagnière
Le maire Gérard Guignard a présenté la nouvelle commune de La Châtagnière et de Sainte-Hermine, créée le 1er janvier 2014. Le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur et le règlement de fonctionnement.

Présentation de la commune de Sainte-Hermine
Le maire Gérard Guignard a présenté la nouvelle commune de La Châtagnière et de Sainte-Hermine, créée le 1er janvier 2014. Le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur et le règlement de fonctionnement.

Le barrage de Mervent s'offre un chantier sans problème

Le barrage de Mervent a été construit sans problème grâce aux barrages de Mervent.

Présentation de la commune de La Châtagnière
Le maire Gérard Guignard a présenté la nouvelle commune de La Châtagnière et de Sainte-Hermine, créée le 1er janvier 2014. Le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur et le règlement de fonctionnement.

Présentation de la commune de Sainte-Hermine
Le maire Gérard Guignard a présenté la nouvelle commune de La Châtagnière et de Sainte-Hermine, créée le 1er janvier 2014. Le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur et le règlement de fonctionnement.

Fontenay-le-Comte

Saint-Martin-des-Fontaines

Un contrat signé à Saint-Martin-des-Fontaines

Un contrat a été signé à Saint-Martin-des-Fontaines pour la reconstruction de la salle polyvalente.

Fontenay-le-Comte

Saint-Martin-des-Fontaines

Des efforts pour rendre l'eau du captage déviation potable

Des efforts ont été réalisés pour rendre l'eau du captage déviation potable.

Vendée

Les projets vont sortir de la cartable

Les projets vont sortir de la cartable pour la commune de Vendée.

Fontenay-le-Comte

Saint-Martin-des-Fontaines

Des efforts pour rendre l'eau du captage déviation potable

Des efforts ont été réalisés pour rendre l'eau du captage déviation potable.

Fontenay-le-Comte

Saint-Martin-des-Fontaines

Des efforts pour rendre l'eau du captage déviation potable

Des efforts ont été réalisés pour rendre l'eau du captage déviation potable.

Fontenay-le-Comte

Saint-Martin-des-Fontaines

Des efforts pour rendre l'eau du captage déviation potable

Des efforts ont été réalisés pour rendre l'eau du captage déviation potable.

Fontenay-le-Comte

Saint-Martin-des-Fontaines

Des efforts pour rendre l'eau du captage déviation potable

Des efforts ont été réalisés pour rendre l'eau du captage déviation potable.

Fontenay-le-Comte

Saint-Martin-des-Fontaines

Des efforts pour rendre l'eau du captage déviation potable

Des efforts ont été réalisés pour rendre l'eau du captage déviation potable.

Fontenay-le-Comte

Saint-Martin-des-Fontaines

Des efforts pour rendre l'eau du captage déviation potable

Des efforts ont été réalisés pour rendre l'eau du captage déviation potable.

Fontenay-le-Comte

Saint-Martin-des-Fontaines

Des efforts pour rendre l'eau du captage déviation potable

Des efforts ont été réalisés pour rendre l'eau du captage déviation potable.

Fontenay-le-Comte

Saint-Martin-des-Fontaines

Des efforts pour rendre l'eau du captage déviation potable

Des efforts ont été réalisés pour rendre l'eau du captage déviation potable.

DELIBERATION

Séance plénière du 15 juin 2014
Tenue à la salle des réunions de la commune de Longèves (85),
Présidée par Monsieur Jean-Claude RICHARD, président de la CLE

Membres présents ou représentés :

- collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 18,
- collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 08,
- collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 10.

Le quorum étant atteint,

VU la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU le décret n°2007-1213 du 10 août 2007

VU l'arrêté n°97/DRCL/4-004 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vendée,

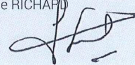
CONSIDERANT les règles de fonctionnement de la CLE adoptées le 15 décembre 2014,

Les membres de la Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport d'activités de la CLE pour l'année 2014.

Visa de la Préfecture :



Fait à Niort, le 18 juin 2015,
Le Président de la CLE du SAGE Vendée
Jean-Claude RICHARD



ANNEXE 10. Délibération de la CLE approuvant le rapport d'activité en date du 15 juin 2015



CONTACT : Cellule animation SAGE

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU **BASSIN DE LA SEVRE NIORTAISE**
Maison du Département CS 58880 79028 NIORT CEDEX
Tél : 05 49 78 02 60 / FAX : 05 49 78 02 66 / e-mail : contact@sevre-niortaise.fr